

0,30 F

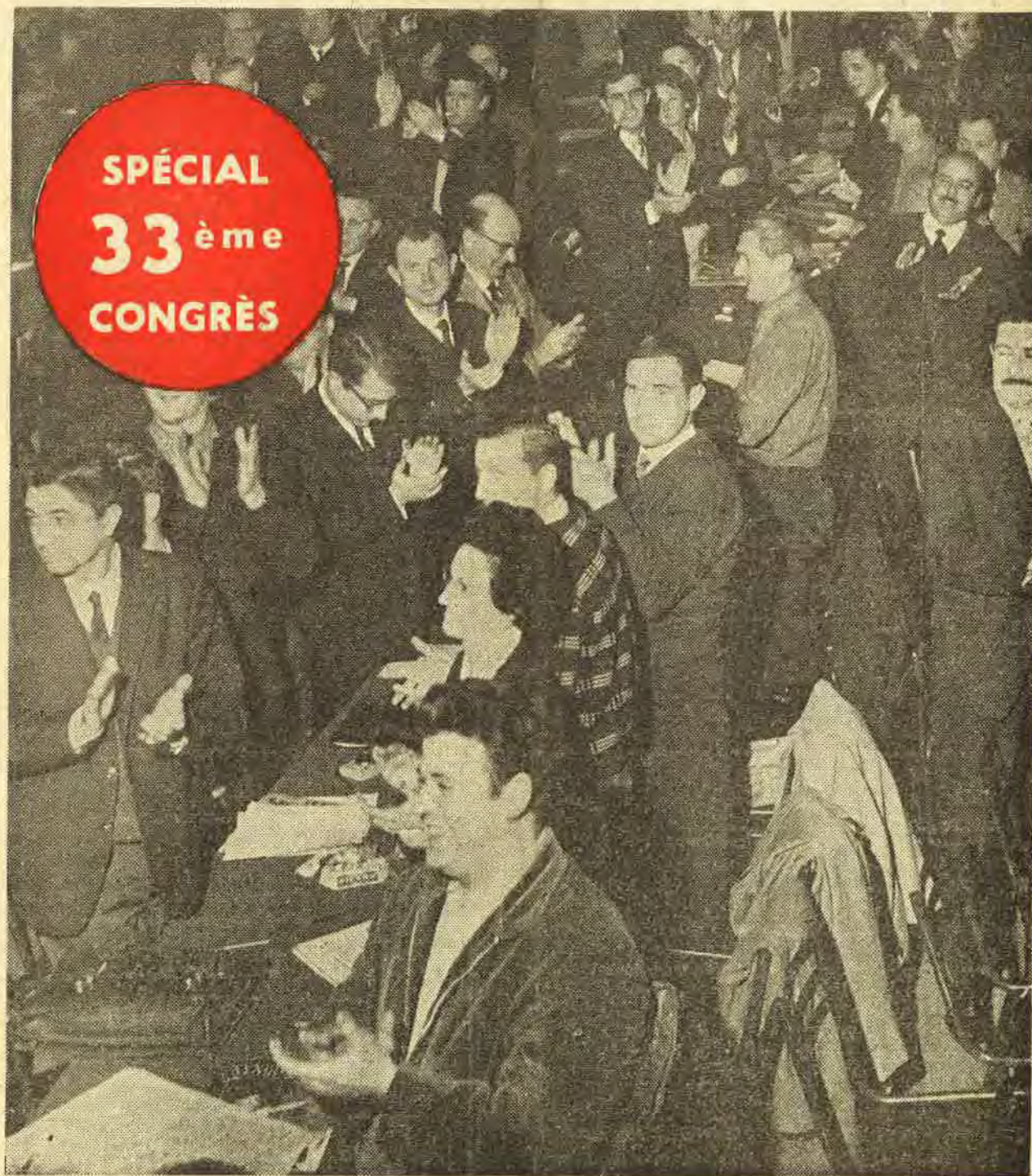
N° 1 060 - 20 NOVEMBRE 1965

Syndicalisme

HEBDOMADAIRE

C.F.D.T. (C.F.T.C.)

SPÉCIAL
33^{ème}
CONGRÈS



Assassinat de militants syndicalistes au Burundi

RÉPRESSION et terreur règnent au Burundi. Le régime féodal qui gouverne depuis 1915 le « Mwami » Mwambutsa IV frappe aveuglément ses adversaires. Le royaume de Burundi est composé de deux ethnies : une minorité (15 %) de Tutsi, vrais seigneurs féodaux, et une majorité de 85 % de Hutus, réduits à l'état de servage par les premiers.

Depuis un certain nombre d'années cependant des syndicalistes (affiliés à la C.I.S.C.) et des militants politiques ont peu à peu fait progresser l'idéal démocratique. Aux élections législatives de mai 1965 les Hutus remportaient 23 sièges sur 33 à l'Assemblée nationale. La féodalité allait-elle reculer ? Non, car le Mwami constitua aussitôt un gouvernement dans lequel ne figurait aucun des élus de la Nation, puis bientôt il s'attribua tous les pouvoirs.

Dans la nuit du 18 au 19 octobre dernier éclate un putsch militaire : des officiers Hutus essaient de s'emparer du pouvoir et blessent le premier ministre, M. Léopold Biha. Rébellion immédiatement matée, notamment grâce à la présence d'une assistance technique militaire belge. Aussitôt commencent les exécutions sommaires : le Mwami saisit l'occa-

sion pour effectuer une purge le débarrassant de ses adversaires Hutus. C'est un massacre où tombent sous les balles, après avoir été affreusement torturés, des dizaines et des dizaines de civils innocents, et en particulier le président et les vice-présidents de l'Assemblée nationale, le président du parti populaire (opposition victorieuse en mai 65), ainsi que le président de l'organisation syndicale adhérente à la C.I.S.C. et son prédécesseur, membre du Comité national.

Ce n'est pas la première fois que les syndicalistes croyants payent de leur vie leur action militante ; déjà en 1962, le président, le secrétaire de l'organisation et deux membres du Comité national ont été exécutés.

Des protestations affluent de partout. La C.F.D.T. pour sa part a adressé des télégrammes au B.I.T. et à l'O.N.U., s'élevant contre les exécutions sommaires et les tortures, demandant le respect de la liberté syndicale au Burundi, membre de ses organisations internationales.

D'autres militants arrêtés sont en passe d'être exécutés du jour au lendemain. Puissent les réactions unanimes venant du monde entier faire arrêter ce génocide.

• LA FEDERATION GENERALE DE LA METALLURGIE C.F.D.T. DEMANDE L'OUVERTURE DE VERITABLES NEGOCIATIONS

Une délégation de la Fédération générale de la Métallurgie C.F.D.T. a été reçue, début novembre, par l'Union des Industries métallurgiques et minières, suite à la demande effectuée le 17 septembre 1965.

Elle a rappelé sa volonté de voir s'ouvrir de véritables négociations à tous les échelons entre le patronat et l'ensemble des organisations syndicales représentatives de la métallurgie, négociations devant porter en priorité sur les salaires, l'emploi, la durée du travail, le droit syndical.

La Fédération générale de la Métallurgie C.F.D.T. considère que cette entrevue n'a apporté aucun élément nouveau et que l'action doit se poursuivre afin d'obliger le patronat à ouvrir, aux différents niveaux, de véritables négociations sur les revendications ouvrières patronales.

• LA C.F.D.T. PRECONISE UN PLAN A LONG TERME DANS LA CONSTRUCTION NAVALE

Dans un tract, la C.F.D.T. Métallurgie souligne les réductions d'effectifs intervenus dans la construction navale et les mesures qu'elle a préconisées dès la publication du Livre blanc. Elle exige une étude, non plus au niveau national mais au niveau international de la branche et un plan à long terme pour étudier l'emploi, car elle ne peut accepter que 5 000 nouveaux licenciements existent dans les années à venir.

• LA GREVE DU « FRANCE » : UN SIGNE DU MALAISE DANS LA MARINE MARCHANDE

Dans un communiqué, le Syndicat national C.F.D.T. des Marins informe l'ensemble de la profession des méthodes employées à propos de la grève des agents du service général du paquebot « France » : — référence à la loi anti-grève de 1964 qui prévoit 5 jours de préavis pour les paquebots même si ceux-ci restent 48 heures au port.

— Départ d'un paquebot qui laisse plus de deux cents des membres de l'équipage sur le quai

— référence discrète à une certaine interprétation du vieux code disciplinaire et pénal de la Marine Marchande sur le refus d'obéissance.

— attente du navire à Southampton pour embarquer les grévistes.

Il demande que les questions de salaires, congé, emploi, organisation du travail, soient rapidement prises en considération par les armateurs et les pouvoirs publics, afin que de véritables négociations évitent la dégradation du statut social des marins et de notre marine marchande.

LA F.N.O.S.S. A TENU SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de la F.N.O.S.S. (Fédération Nationale des Organisations de Sécurité Sociale) a centré ses efforts sur l'examen de graves problèmes qui se posent aujourd'hui au régime général. Elle a également souligné l'impérieuse nécessité qu'il y a d'améliorer les conditions de vie des vieux travailleurs, des malades et des grands infirmes.

A L'ASSEMBLEE PREPARATOIRE DES MILITANTS C.F.D.T., ces sont ces mêmes objectifs :

— augmenter les pensions et rentes vieillesse et d'invalidité,

— améliorer et étendre le système conventionnel sur tout le territoire, qui ont été les préoccupations essentielles et l'objet des débats de l'assemblée des administrateurs C.F.D.T.

Dans le débat à l'assemblée de la F.N.O.S.S., Robert Duvivier est intervenu pour dénoncer les difficultés que fait peser le gouvernement sur le régime général, notamment par les charges financières indues qu'il lui fait injustement supporter, limitant et appauvrissant systématiquement le régime

de Sécurité Sociale des travailleurs du commerce et de l'industrie. Il a également souligné le désaccord complet de la C.F.D.T. sur le rapport du C.N.P.F. « La Sécurité Sociale et son avenir ».

Le document qui prône le libéralisme en matière de couverture sociale est en contradiction fondamentale avec notre conception de la Sécurité Sociale.

Aussi la C.F.D.T. s'opposera, à toute réduction des prestations sociales, ce que prévoit le V^e Plan, dans laquelle on retrouvera les orientations identiques du gouvernement et du patronat.

Marcel Peyraud a dit avec fermeté combien la C.F.D.T. était attachée au système conventionnel et que nous voulions avec les parties intéressées l'améliorer et l'étendre, afin que l'ensemble des assurés puisse effectivement bénéficier du remboursement à 80 %.

On se félicite de retrouver dans la résolution générale de l'assemblée de la F.N.O.S.S., les principaux objectifs de la C.F.D.T.

LE SECTEUR D'ACTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

DECES. — Nous avons appris le décès de M. Simon, père de Jacques Simon, secrétaire au Secteur Economique de la C.F.D.T. et collaborateur de « SYNDICALISME ». La Rédaction exprime ici à Jacques Simon ses condoléances et toute la part qu'elle prend à cette épreuve.

SOMMAIRE

- 3-4. — Georges Levard a ouvert le 33^e Congrès.
- 5-6-7-8-9. — Le rapport d'activité de la C.F.D.T. : présentation par Eugène Descamps ; discussion par plus^e de cent intervenants ; réponse du secrétaire général.
- 10-11-14-15-16. — La résolution générale du 33^e Congrès.
- 12-13. — Le manifeste de la C.F.D.T. (cftc).

Emile FAVARD
Robert POTTIER
Denyse MINCER-MOTTET
Claude PERRIGNON

Textes

Loïc PRAT
HUBERT

Photos

ont suivi pour vous les travaux de ce 33^e Congrès

- 17-18-19-20. — Rapport d'organisation présenté par René Decaillon. Caisse de Résistance par Jean Alidières. Discussion et Résolutions.
21. — Les « échos » du 33^e Congrès.
22. — Le bureau confédéral et le conseil confédéral. La résolution sur les élections présidentielles.
23. — Des amis du monde entier nous ont témoigné leur sympathie
24. — Le discours de clôture d'André Glorieux.

SYNDICALISME

C. F. D. T.

Rédaction Administration
26, rue de Montholon, Paris (9^e)
Tél. : TRU 91-03
C.C.P. : Paris 283-24

Le directeur gérant : Laurent LUCAS

IMPRIMERIE SPECIALE
DE « SYNDICALISME »
28-30, place de l'Eperon - LE MANS

Travail exécuté par des syndiqués



Georges LEVARD

PRÉSIDENT

CONFÉDÉRAL

en ouvrant le
33^e CONGRÈS :

“La C. F. D. T. continue la C. F. T. C.”

**Ce sont
les mêmes hommes
la même volonté
la même action
au service des salariés”**

1963-64, 1964-65 : Deux années qui se tiennent. Trois congrès confédéraux qui se complètent et que nous devons considérer ensemble à partir de notre 32^e Congrès. Il revient à chacun de faire le point et d'apprécier les résultats obtenus.

CEUX QUI SE SONT REFUSÉS À UN EFFORT DE CONFRONTATION FRATERNELLE

Le Mouvement,

— ayant collectivement réfléchi plus de quatre années ;

— ayant débattu de notre orientation au cours d'un congrès extraordinaire dont tous ont apprécié l'extrême dignité ;

— ayant tranché les débats par des votes dont la précision comme l'importance des majorités étaient indiscutables...

J'aurais aimé pouvoir vous dire que finalement, la totalité des militants présents en 1963 et 1964 se retrouvait de nouveau en 1965.

Il n'en est pas ainsi. Nous le regrettons tous. Alors que nous avions voulu qu'un vaste dialogue interne se développe entre tous les membres de la Confédération, un petit nombre s'est refusé à ce nécessaire effort de confrontation fraternelle et de mise au point de ce que nous sommes.

(Suite en page 4)

(Suite de la page trois)

Faut-il que je rappelle qu'au cours de l'an passé, par cinq fois j'ai écrit à l'un des principaux artisans de la scission sans être même honoré d'un accusé de réception ?

Faut-il que j'indique que quelques syndicats avaient décidé, dès le début de 1964, sans même savoir par conséquent ce que déciderait le Congrès extraordinaire, de cesser le paiement de leurs cotisations, alors que dans la grande majorité des cas leurs adhérents n'en savaient rien ?

Faut-il que j'évoque ces appuis obtenus du côté d'une certaine presse, jusqu'alors peu favorable aux aspirations des travailleurs et en particulier à notre syndicalisme ?

LES FORCES VIVES DU MOUVEMENT

Tout cela est réel, mais ce qui ne l'est pas moins, c'est que si une amputation est toujours douloureuse, **CELLE-CI N'A PAS TOUCHE AUX FORCES VIVES DU MOUVEMENT.**

Pas une de nos Unions départementales n'a été défaillante. De même, à une seule exception près, toutes nos fédérations ont fait connaître rapidement leur volonté d'appliquer les décisions du Congrès extraordinaire.

Aujourd'hui l'exception n'existe plus : nos camarades mineurs, répondant aux demandes toujours plus nombreuses et pressantes de militants de base, ont reconstitué leur fédération. En quelques mois, elle groupe déjà des effectifs représentant le tiers de ceux que nous avions autrefois, et ce n'est qu'un début.

(Ici tous les congressistes applaudissent chaleureusement leurs camarades mineurs).

Aussi, quand nous disions, dès ce Bureau confédéral réuni à Montholon au soir du Congrès extraordinaire : « La C.F.D.T. continue la C.F.T.C. », ce n'était pas spécialement parce que nous étions sûrs d'avoir le droit juridique de le déclarer, c'est parce que nous avions aussi le droit moral de l'affirmer.

En effet, la continuité du Mouvement se manifeste principalement, dans les hommes et par eux. C'est parce que dans leur immense majorité, ce sont les mêmes équipes d'avant le congrès de 1964 que l'on retrouve toujours dans nos sections d'entreprises, dans nos syndicats, nos fédérations et nos unions départementales, que cette continuité existe.

Pour l'essentiel donc, et cette constatation ne contredit aucunement les conclusions judiciaires, **LA C.F.D.T. CONTINUE LA C.F.T.C. PARCE QUE CE SONT LES MEMES HOMMES AVEC LEUR MEME VOLONTE, LEURS MEMES ASPIRATIONS, LEUR MEME IDEAL, QUI SANS S'ETRE ARRETES UN SEUL JOUR CONTINUENT LEUR MEME ACTION AU SERVICE DES SALARIES.** Cette démonstration, elle se continue elle aussi chaque jour, c'est elle la plus précieuse de nos preuves !

L'HOMME EST LA VALEUR ESSENTIELLE

L'expérience nous montre chaque jour que l'ensemble des valeurs auxquelles nous nous référons constitue un patrimoine d'une valeur irremplaçable, aussi bien pour le penseur que pour l'homme d'action.

Certes, nous n'avons pas le moins du monde l'intention de minimiser le prix, ni la qualité, ni l'opportunité de maintes découvertes modernes et de la plupart de leurs applications, car, en définitive, malgré parfois certains mauvais emplois à des buts de guerre de quelque-une de ces découvertes, ce sont elles qui donnent une signification concrète aux programmes de développement et de solidarité que nous pouvons approuver ou présenter.

Au total, tout ce mouvement du monde moderne est bon, ne craignons pas de le dire. Mais, comme toujours, l'humanité risque actuellement de se tromper tragiquement en confondant le but avec le moyen et en faisant du moyen un but. C'est alors la course à la puissance que se font les grandes nations. Sans parler des risques de conflit, elle les conduit d'ores et déjà à accumuler de terribles lacunes.

Dans ces conditions, notre attitude d'opposition, de contestation quasi permanente prend toute sa signification. A un monde qui sacrifie trop aisément aux faux dieux de la technique et de l'appétit de puissance, nous opposons la vision d'une société organisée selon un ensemble de valeurs civilisatrices remettant l'homme à sa place, la première, dans toute véritable politique digne de ce nom. Ce faisant, nous n'avons pas le moins du monde le désir d'ignorer les réalités concrètes du moment, mais nous disons qu'elles doivent être considérées en fonction d'un but qui les transcende.

Quand on dit que la démocratie est le gouvernement du peuple par lui-même et pour lui, on dit du même coup que, dans l'ordre de la société civile, l'homme est la valeur essentielle. Il faut donc que les choses de nature matérielle et technique, lui soient subordonnées, sinon on réalise une société matérialiste, technocratique et non pas une véritable démocratie.

Tel est le sens profond du combat idéologique, mené depuis trois quarts de siècle et que nous entendons bien poursuivre à la mesure de nos forces et de nos moyens.

SEMEUR D'IDEAL, INSTRUMENT DE PROMOTION HUMAINE, NOTRE MOUVEMENT SAIT EGALLEMENT QUE SI LA DEMOCRATIE EST D'ABORD UN ETAT D'ESPRIT, ELLE DOIT NECESSAIREMENT S'APPUYER SUR DES STRUCTURES, C'EST CE QUE NOUS AVONS ENTREPRIS ET VOULONS POURSUIVRE ET AMPLIFIER.

LA DEMOCRATIE S'APPUIE SUR DES STRUCTURES

● **STRUCTURES SYNDICALES.** C'est tout le peuple au travail, tout le peuple qui travaille que nous appelons à militer avec nous. Cela signifie, pour nous tous, la nécessité de s'attacher sans relâche à la propagande, au recrutement et à la formation. Sur tout cela, le bilan de 1965 est positif.

● **STRUCTURES DE LIAISON ET DE FONCTIONNEMENT DU MOUVEMENT.** Notre développement même, l'extension de nos tâches, la multiplication des problèmes qui se posent aux travailleurs nous obligent à une réflexion permanente. Il ne serait pas bon, que cette réflexion soit limitée à un cercle restreint d'initiés, c'est pourquoi l'un de nos Rapports présente un certain nombre de problèmes touchant à nos méthodes de travail et à nos modes d'organisation.

● **STRUCTURES D'ACTION.** A cet égard, les propositions qui vous sont faites, en réalisant une véritable coordination des ressources et une compensation financière, donneront rapidement à la Confédération un moyen d'action sans précédent dans notre pays, moyen d'action venant appuyer tous ceux que nous mettons déjà en œuvre pour faire aboutir nos revendications.

MES CHERS CAMARADES, TEL QU'IL SE PRESENTE NOTRE 33^e CONGRES EST BIEN DIGNE DE SES DEVANCIERS. IL SERA LE TEMOIGNAGE IRRECUSABLE DE NOTRE COMMUNE DETERMINATION DE PROLONGER NOTRE PASSE, D'INFLUENCER LE MONDE PRESENT ET DE PREPARER A TOUS, SPECIALEMENT AUX JEUNES ET AUX DEFAVORISES, UN MEILLEUR AVENIR.

Eugène DESCAMPS : Une société ne se transforme pas toute seule LE COMBAT SERA DUR !



EN montant à la tribune pour présenter le rapport d'activité, le secrétaire général de la C.F.D.T. est chaleureusement applaudi par l'ensemble des congressistes.

Eugène Descamps parle d'abord longuement des conditions de travail et de l'exploitation des salariés. Il affirme : ce n'est pas l'homme que l'on doit adapter au travail mais c'est celui-ci qui doit être adapté à l'homme. La rapidité du développement technique est telle qu'elle met en cause nos manières de penser. Un syndicalisme moderne doit en tenir compte. L'ampleur du progrès technique provoque des bouleversements dans la vie des travailleurs. La reconversion la réadaptation se posent pour des milliers d'entre eux et elle se font souvent dans la tension et dans le drame.

La réforme de l'enseignement, les transports, les grands ensembles et l'urbanisme, la crise du logement, ont aussi des répercussions sur toute la vie des travailleurs. Au mois de mars, nous tiendrons une Conférence nationale de l'habitat. Il faudrait une action concertée avec les associations familiales, les mouvements de jeunesse, avec tous ceux qui veulent que cette crise soit enfin réglée. Il y a aussi les loisirs qui doivent nous préoccuper, pour que les salariés déjà exploités au travail, ne le soient pas aussi par les marchands de loisirs !

Le secrétaire général, faisant ensuite allusion à la scission de la rue Bachaumont, déclare : des camarades ont été très durs avec nous, employant des arguments indignes de syndicalistes.

De notre côté, il n'y a eu aucune déclaration de dirigeant confédéral attaquant des personnes. Nous avons le devoir, tout en étant fermes sur les principes, d'être fraternels avec les hommes, en espérant que la plupart d'entre eux réviennent combattre avec nous.

Il y a eu, tous ceux que l'évolution de notre organisation a inquiétés et gênés. Il y en a eu des pelures de bananes sur notre chemin !... Mais, malgré ces difficultés, il faut croire que nous avons bien travaillé et ce rapport d'activité en est la preuve.

D'autres camarades sont d'ailleurs venus nous rejoindre : les syndicats

autonomes des eaux et forêts, des sections autonomes des P.T.T. Il y a eu, dans les usines, un courant de sympathie très vif à notre endroit. Mais nous disions déjà que ce n'est pas au lendemain du Congrès extraordinaire que les travailleurs viendraient se bousculer au métro Cadet pour venir adhérer à la C.F.D.T. C'est un travail de longue haleine qui est à faire.

Nous poursuivons la construction de la C.F.D.T. : fonds de développement, syndicalisme d'industrie qui est pratiquement réalisé, regroupements fédéraux, comités régionaux qui s'organisent davantage. Il conviendra d'aller au-delà : revoir le rôle des U.D., des fédérations, les moyens à donner aux U.L., aux syndicats, aux sections d'entreprise.

Mais nous ne pouvons tout faire à la fois. Cette fois-ci, si vous le désirez, si vous le voulez, nous déciderons la Caisse de résistance qui nous dotera d'une arme efficace.

Il faut poursuivre notre lutte pour les plus défavorisés : travailleurs au S.M.I.G., vieillards, immigrés, pour les pays et les hommes qui souffrent de la faim.

Dans les secteurs public et nationalisé, il faut une action d'ensemble progressive et continue mais on nous répond chaque fois par des propositions d'action de catégories ou diversifiées, comme s'il n'y en avait pas toujours eu. Les travailleurs en

ont assez des journées ou grèves exutoires.

Le droit syndical est de plus en plus contesté par les employeurs. Nous avons mené une action vigoureuse contre la loi antigève de 1963. Nous voulons une reconnaissance de la section syndicale d'entreprise. Soulevant les applaudissements, Eugène Descamps rappelle l'action juridique entreprise et les procès gagnés (Michelin, paiement congé-éducation, affichage syndical) non sans remercier le secteur juridique confédéral et les avocats de la C.F.D.T. pour tous les efforts fournis.

En ce qui concerne les contacts avec le C.N.P.F., nous avons dit que ces rencontres ne devaient pas être des discussions à n'en plus finir. Nous avons insisté pour que la C.G.T. soit présente et nous continuerons à agir pour que la C.G.T. puisse participer effectivement aux discussions.

Eugène Descamps aborde aussi l'action au plan international et notamment avec l'Institut syndical de Coopération technique international créé à l'initiative de la C.F.D.T.

En ce qui concerne le V^e Plan, il dit que nous ne sommes pas contre la planification mais contre l'absence de réformes de structures et d'un véritable débat. Nous sommes pour une planification démocratique qui dégage les ressources de la Nation au service des besoins prioritaires.

Nous avons un jugement sévère à l'égard de la politique gaulliste, dit encore le secrétaire général de la C.F.D.T. tout en sachant ce qu'il y a de positif (fin de la guerre d'Algérie, décolonisation, mais le mouvement ouvrier y a été pour quelque chose), mais il y a aussi tout le négatif, notamment le style et le refus du dialogue, que nous ne pouvons admettre.

A propos de l'élection présidentielle, pour l'instant la position confédérale est de demander qu'il n'y ait pas de rupture entre votre geste syndical et votre geste politique.

Enfin, Eugène Descamps souligne le gros effort de formation réalisé par la C.F.D.T., l'importance de la presse et de la propagande (nous devons viser 300.000 exemplaires pour le Magazine, puis devenir peut-être bimensuel, utiliser davantage l'Hebdo qui a amélioré sa formule), la nécessité de répondre davantage aux préoccupations des travailleuses et de donner toute leur place aux femmes dans l'organisation, le souci que nous devons avoir de l'accueil des jeunes.

Une société transformée, cela ne se fera pas sans lutte, dit-il en concluant. Le combat sera dur, Nous devons être prêts à l'affronter.

Plus de cent...



Kléber GOUYER



...attentive



Paul VIGNAUD



Le vote

L'ÉVOLUTION

L'ÉVOLUTION de la C.F.T.C. en C.F.D.T. est un fait acquis ; elle est un succès généralisé ; elle est une « marche en avant » de notre mouvement... Toutes les interventions en témoignent et on nous excusera de ne pouvoir les reprendre toutes.

● « Nous n'avons pas fait l'évolution pour une question d'étiquette. Ce qui importe n'est pas ce que nous avons comme titre, mais ce que nous sommes », dit G. Declercq (Loire-Atlantique) et Ch. Forget (Métaux Nantes) reprend : « Nous avons été pour l'évolution non seulement à cause du sigle, mais bien davantage pour le comportement de notre organisation ».

● « Il y a eu des difficultés engendrées par la scission, diront les uns, mais nous avons reconstitué les syndicats ». Ainsi, Fr. Staedelin (Haut-Rhin), dans la mine et chez les cheminots : « Mais nous avons constitué des syndicats qui ont contrebalancé les syndicats scissionnistes ».

G. Lair (Pas-de-Calais) : « Les séquelles de la scission dans le Pas-de-Calais sont en régression. Les syndicats mineurs sont reconstitués : près de 40 % des effectifs retrouvés ».

J. Rechatin (mineurs) : « Les scissionnistes de notre Fédération n'auront un jour d'autre choix que de disparaître ou de rejoindre la C.F.D.T. qu'ils n'auraient jamais dû quitter. Tous les problèmes des mineurs relèvent de l'action interprofessionnelle, les mineurs étant eux-mêmes décidés à participer à toutes les activités confédérées ».

Yvonne Mazy (Banque de France) : « Nous avons constitué un syndicat C.F.D.T. et avons obtenu la représentativité malgré les difficultés engendrées par la scission. Nous regroupons des ouvriers, employés et cadres. Des femmes y exercent des responsabilités à tous les échelons ».

Et cette déclaration — émouvante autant que tragique — de J. Wurtz (fer Lorraine) : « Avant l'évolution, les mineurs de fer ont pratiqué sans le savoir un syndicalisme corporatif très étroit, sans travail d'équipe, sans partage de responsabilités. Le barrage dressé n'avait rien à voir avec la morale chrétienne ; c'était un refus de démocratie syndicale ».

● A propos de démocratie, d'autres rappellent que leurs syndicats se sont ralliés au choix de la majorité : Mandel (Impôts), Chaussard (Construction) qui précise : « Toute scission est un affaiblissement du syndicalisme de la classe ouvrière française ».

● Il en fut beaucoup pour souligner les gains en effectifs depuis l'évolution.

M. Roland (Agriculture) : « La C.F.D.T. a dépassé le nombre d'adhérents de la C.F.T.C. d'hier pour la F.G.A. ; la C.F.D.T. a vocation de réaliser l'unité du mouvement syndical ».

Branchereau (Enseignement libre) : « Nos syndicats ont augmenté leurs effectifs et ils se sentent à l'aise dans la C.F.D.T. ».

P. Fischer (fonctionnaires de l'Agriculture) : « Depuis l'évolution, les syndicats des Eaux et Forêts ont rallié un grand nombre de syndicats autonomes. Ils représentent maintenant 80 % des personnels forestiers en France. Des contacts ont été pris avec les forestiers allemands et de treize pays d'Europe ».

LES PRÉSIDENTIELLES

VU la proximité de l'élection présidentielle, vu l'importance de l'« enjeu », la question du 5 décembre a été abordée dans la plupart des interventions.

S'il faut dégager des idées générales de ce large éventail d'opinions, nous dirons que les uns ont dit : « Ce n'est pas l'affaire du mouvement » ; les autres : « C'est une occasion de condamner le gaullisme » ; les autres enfin, tout en partant de ce jugement, sont allés plus loin : « Il faut choisir le candidat le plus proche de nous ; celui-là c'est le candidat de gauche ».

● A. Galli (Bouches-du-Rhône) : « Il faut refuser le soutien de toute candidature pour permettre au syndicalisme de jouer son rôle en toute indépendance » ; Mandel (Impôts) : « Pas de consigne de vote ; il faut seulement éclairer les travailleurs sur les conséquences sociales et économiques de leur choix politique » ; B. Le Brun (Métaux Denain) : « Il ne faut pas faire jouer au syndicalisme un rôle politique pour lequel il n'est pas prêt ».

P. Gayton (Métaux Loire) demande au secteur politique de la Confédération d'établir un document traduisant la pensée confédérale, expliquant la situation politique actuelle, définissant le système démocratique et ses applications à toutes les institutions civiques, déterminant un programme revendicatif politique détaillé. « Ce document, dit-il, aura le mérite de clarifier les idées de tous, de souder le mouvement syndical, de contribuer à l'évolution des partis, d'éduquer et d'informer les travailleurs ; il sera en même temps un moyen de pression politique constant ».

● « Il faut dire que nous condamnons le gaullisme... », tel est, dans ces termes ou dans d'autres, le langage tenu par Gaborit (St-Nazaire) : « Il faut le mettre noir sur blanc » ; G. Frachebois (Franche-Comté) : « Il faut dénoncer le lamentable bilan social de la V^e République : la production industrielle est passée de 100 à 152 au cours des sept dernières années de la IV^e République ; de 100 à 140 seulement au cours de la V^e. L'évolution du S.M.I.G., elle, a augmenté de 12 % par rapport à la moyenne des salaires au cours de la première période ; elle a chuté de 12 % au cours de la seconde » ; Paule Dufour, outre les aspects économiques et sociaux de la V^e République, condamne le régime autoritaire.

● « Votons donc pour le candidat d'opposition dont les positions sont les plus proches de nos orientations », dit G. Declercq (Loire-Atlantique) ; « Nous autres, syndicalistes, participons au regroupement ».

pement de la gauche française », ajoute Genas (Métallurgie Grenoble), et Revol (Roussillon) : « Il faut soutenir le candidat de la gauche : nos positions sont semblables ».

« La position de la Chimie pour F. Mitterand est la suite logique d'un long travail de réflexion des militants et des positions prises », dit E. Leverre (Chimie Paris). Nous voulons une réforme profonde des structures, conforme à la planification et au socialisme démocratique. « Il faut présenter une alternative et indiquer aux travailleurs le candidat qui se rapproche le plus de notre position », poursuit P. Charbonnel (Michelin).

● Le sujet est l'occasion pour certains de faire des réflexions et de préciser des orientations. M. Bonnet (Banque Grenoble), par exemple : « Le choix du 5 décembre n'est pas entre la 4^e et la 5^e République, mais entre le socialisme et le capitalisme qui, en tout état de cause, existe avant et après le 5 décembre ».

P. Vignaux (S.G.E.N.) : « Le combat pour la démocratie politique est une condition nécessaire pour une démocratie économique ».

LE DROIT SYNDICAL

AUTRE « dénominateur commun » des interventions des délégués à ce 33^e congrès : le droit syndical.

● « C'est l'un des plus importants et des plus urgents à régler, dit T. Kipp (bâtiment et ouvriers forestiers d'Alsace). On ne respecte pas les textes légaux en vigueur depuis vingt ans et plus. On déplace d'un chantier à un autre des travailleurs pour les empêcher de faire du syndicalisme ».

● Mêmes revendications aux quatre coins de France : dans l'Ouest, ce sont F. Mauger (Ille-et-Vilaine), Guicheneuf (Loire-Atlantique) qui le dénoncent ; ce dernier cite des exemples : « Il faut dans certains cas de l'héroïsme pour rester militant ». Il réclame l'immunité des délégués. Parlant de Citroën-Rennes, F. Mauger s'interroge : « Fait-on de la décentralisation industrielle pour le développement économique de la région ou pour mieux exploiter les travailleurs ? ». Dans la Loire : « Toute vie d'homme est affectée par le système », estime E. Chovet.

● Mêmes revendications dans le secteur public que dans le secteur privé : E. Le Beller (P.T.T.) : « Le syndicalisme n'est pas reconnu. La Fédération des P.T.T. a eu l'occasion de lutter efficacement contre la loi antigrève et, grâce à notre action, nous avons pu maintenir pour les syndicats de base le droit de décider eux-mêmes des grèves locales ». Ducognon (Livre-Papier-Carton) constate la carence gouvernementale pour faire appliquer la loi sur la liberté syndicale (monopole d'embauchage dans le Livre). La Fédération portera plainte au B.I.T. contre le gouvernement français.

B. Desouches (Citroën), après avoir apporté de nombreux exemples de violations de la liberté syndicale dans son entreprise, dit que « ce n'est pas un phénomène local, mais national, et que le problème du droit syndical et de lutte contre le trust Citroën doit devenir l'affaire de toute la C.F.D.T. »

...intervenant

L'ACTION REVENDICATIVE

COMMENT poursuivre, comment mener notre action revendicative ? Là encore le 33^e Congrès a répondu.

● « Des objectifs clairs, une action coordonnée et efficace »... ce sont sans doute les mots qui résument le mieux le contenu de la plupart des interventions.

J. Réchatin (Mineurs) : « Sensibilisons les mineurs sur le problème de la limitation de la durée du travail ».

G. Declercq (Loire-Atlantique) : « Ayons des positions de masse claires et franches, popularisées au niveau de la base ». Il évoque aussi les disparités de tous ordres et le sort fait aux travailleurs les plus défavorisés. Il condamne l'attitude patronale en matière de négociations paritaires et le fait que les syndicats ne peuvent plus négocier d'accords de salaires.

E. David (E.D.F.-G.D.F.) : « Nous réclamons une politique confédérale revendicative d'ensemble, pour peser davantage sur les centres de décision et faire avancer la promotion des travailleurs ».

Ch. Forget (Métaux Nantes) et Gaborit (Saint-Nazaire) se déclarent partisans d'une action de grande envergure et demandent à la Confédération de faire des propositions concrètes aux autres centrales syndicales. « C'est à nous de prendre l'initiative, dit Gaborit, sur un programme facile à populariser : aide aux plus défavorisés, reconnaissance du droit syndical ».

R. Dessagne (Mineurs Montceaux-les-Mines) demande lui aussi d'intensifier la lutte en faveur des plus défavorisés, une action contre les abattements de zones et pour que le produit de la vignette auto soit réellement versé au profit des vieux.

E. Chovet (Loire) : « Il faut définir ce que nous voulons : les objectifs à court et moyen terme. Il faut donc une stratégie globale. Ne plus régler les problèmes pour eux-mêmes, mais en fonction du but général à atteindre ».

A. Leurent (Morbihan) : « Des objectifs précis, avec des points prioritaires sur lesquels on pourra sensibiliser notre effort ».

C. Dumas (Textiles Roanne) : « Un programme clair d'action... pour que les travailleurs deviennent des hommes libres, ayant la possibilité de faire des choix — et responsables — ayant la capacité de les faire ».

Nous n'avons pu aborder, par manque de place, tous les aspects des interventions. Pour leur donner l'importance qu'il convient, nous publierons dans le prochain Hebdo : action sociale, formation, économique, internationale, femmes, presse confédérale.



Jeannette LAOT



Daniel HUG



L'arrivée au Congrès

les interventions



Une vue de la salle



Marcelle SIMONIN



Ach. GALLI

D. Hug (Textile) : « Une action coordonnée et efficace. Il devrait être possible de mobiliser les travailleurs sur l'objectif d'un minimum de ressources ».

G. Lair (Pas-de-Calais) : « Un tract pourrait être divulgué chaque mois aux syndicats et aux sections d'entreprises pour défendre une idée ». Il demande aussi que le congrès marque sa volonté de défendre le régime de la Sécurité sociale.

F. Krumnow (Textile) : « Nous devons être capables de prévoir de nouvelles actions d'ensemble pour les plus défavorisés. Il faut prévoir l'organisation d'une action régionale en solidarité avec tous les travailleurs ».

« Nous demandons une action concertée de l'ensemble de l'organisation, demande D. Grouillon (Nord) ; dans l'action professionnelle, que des actions deviennent prioritaires, particulièrement celle pour des salaires minimum de 500 F ».

« A côté de cela, il faut encore signaler les interventions portant sur l'action dans le secteur public.

J. Boyer (P.T.T.) souligne que, grâce au comité de liaison du secteur public, la stratégie d'action élaborée, coordonnée, continue et progressive, a permis la réalisation de luttes des travailleurs.

Delaveau (fonctionnaires) souhaite pour sa part que le comité de liaison se renforce et élabore une stratégie syndicale commune aux secteurs public et nationalisé.

...Signaler aussi des actions demandées :

— Informer les travailleurs des dangers du travail noir, dit M. Desbutes (cheminots) ;

— Alerter la Confédération sur le développement des entreprises de marchands d'hommes dont les travailleurs sont les parias souvent mal payés et non couverts par les conventions collectives, dit R. Carème (Sidérurgie).

— Faire disparaître la discrimination scandaleuse envers les travailleurs de l'agriculture, dit J. Le Hénaff (agriculture), qui ajoute : « Notre lutte est une lutte pour la parité des salaires avec les autres travailleurs et des législations sociales ». A propos d'agriculture, notons l'intervention de Gurliat qui veut « définir la conjonction des forces des paysans et des ouvriers, alliés dans un même combat ».

« Il existe une discrimination injuste des salariés agricoles sur le plan social et personne ne peut expliquer pourquoi, poursuit T. Kipp (bâtiment et travailleurs forestiers d'Alsace). On se moque de la santé des travailleurs agricoles ».

« Tous les travailleurs sont concernés par l'organisation de la santé qui doit devenir un service public où chacun, quelle que soit sa place dans la société, puisse disposer de tous les avantages de la médecine moderne », dit Marie-Jeanne Lafont (Santé). Elle dénonce aussi les carences gouvernementales en la matière.

● R. Gillot, lui, demande à la Confédération

de se saisir du problème de l'aménagement du territoire. « Une coordination du développement province-Paris s'impose de plus en plus et cette question ressort de la responsabilité du mouvement syndical tout entier. L'U.R.P. prendra sa part de responsabilité collective... Si les travailleurs de la région parisienne, dit-il, devaient travailler dans les conditions où ils sont transportés, ils se mettraient automatiquement en grève ».

● A propos des contacts avec le C.N.P.F., J. Gaborit et Ch. Forget interviennent aussi pour demander que la C.G.T. participe aux discussions avec la C.F.D.T. Forget et Moutet (Métaux, Rive-de-Giers) insistent pour que ces discussions aboutissent.

« Notre action doit créer un dynamisme pour l'unité, dit R. Amet (M.M.). C'est quelque chose qui correspond à l'aspiration de la classe ouvrière. La C.F.D.T. a prouvé qu'elle pouvait faire les efforts nécessaires en ce sens, mais il faut aussi savoir que l'unité n'est pas le monopole de la C.G.T. ».

● F. Roger (Chimie Paris) dépasse le stade des « revendications » : « Au-delà de la revendication de ce qui est insuffisant ou inexistant, dit-il, le syndicalisme doit présenter aux travailleurs une autre société, qui sera socialiste et orientée vers les besoins au lieu du profit ».

R. Zimmer (mineurs charbon de Lorraine) insiste pour sa part pour que l'on tienne pour idéaux d'action les principes de liberté, de fraternité des classes salariales. « Le syndicalisme ne peut rester conservateur ; nous devons évoluer : tenir compte des aspirations nouvelles de la masse des salariés ».

L'EMPLOI

Nos camarades de la plupart des régions ont abordé le problème de l'emploi : ceux de l'Ouest, du Nord, du Haut-Rhin, de la Loire... de différentes professions : les mineurs, les travailleurs du textile...

« L'obstacle à surmonter, dit E. Chovet (Loire), c'est la libre entreprise et le système politique et économique dans lequel elle s'inscrit ».

« Les mineurs de fer de Lorraine, dit J. Wurtz, continueront leurs luttes en liaison avec tous les travailleurs, surtout avec les sidérurgistes lorrains ».

J. Chereque (Sidérurgie-Est) craint que la Lorraine ne devienne exportatrice de main-d'œuvre, et réaffirme la position de la C.F.D.T. en matière de réduction de la durée du travail. Il réclame un salaire national garanti.

E. Martin (Métaux Nantes) conclut : « Nous voulons vivre là où nous sommes nés et où nous avons choisi de vivre ».

Sur ce problème de l'emploi, Amiral (Métaux Lyon) demande que la Confédération entreprenne des études et des recherches de synthèse sur les plans social et économique en vue d'une stratégie d'action : « Il faut des techniques d'action appropriées de contestation du système capitaliste ».

LA RÉPONSE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL sur :

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

La diversité des opinions exprimées ici n'est pas étonnante, en effet si nous sommes tous, en gros, d'accord sur le type de société que nous voulons, nos expressions sont différentes.

Cependant, il existe entre nous des points d'accord : en effet nous sommes conscients de l'importance de l'élection du 5 décembre ; nous avons condamné le régime et son style, nous voulons tous éclairer au maximum nos adhérents ; nous sommes enfin décidés à profiter du

débat pour populariser nos idées.

Mais il y a nos différences d'appréciation compte tenu de nos adhérents, de nos régions.

Cela dit, je refuse qu'on dise qu'il n'y a pas de position claire de la Confédération, car nous voulons prendre nos responsabilités.

Si nous souhaitons que le 5 décembre, au soir, le général de Gaulle comprenne que le peuple ne le suit plus, il reste que pour une grande masse de nos syndiqués, le choix se situera entre MITTERRAND et

LECANUET. Si le congrès dans sa majorité, comme le demandent certains, se prononçait pour MITTERRAND, je ne pense pas que ce serait une bonne politique. Car si certains, dans leurs options, pensent aller jusque-là, d'autres ne peuvent aller que jusqu'à LECANUET. Or, l'important est la masse des opposants.

Je pense que pour ces élections, nous avons fait notre métier de syndicalistes, nous n'avons pas à faire celui des partis.

Les équipes qui se proposent à nous ne sont pas

homogènes et leur rassemblement est de circonstance. Ne nous battons pas sur des mots, de grâce ! parce que les mots n'ont pas le même sens pour tous ; ne nous bloquons pas sur des étiquettes.

Pour l'instant, de Gaulle masque un grand vide politique ; ce vide apparaîtra un jour. Si nous voulons le combler, il faut s'attaquer aux grands problèmes, aux grandes options. Il est important que se crée sur le plan politique une structure qui permette d'aller vers la démocratie.

UNITÉ D'ACTION

Si nous avons été sévères avec nos partenaires syndicaux, ils le sont beaucoup plus que nous, mais avec moins de faits précis !

On a fait un drame à la C.G.T. à propos de l'expression « gaullisme de fait ». Si nous devions relever toutes les attaques dont nous sommes l'objet, de sa part, non seulement sur des positions mais aussi sur des personnes, nous n'arrêterions pas. Mais nous ne

sommes pas des hommes de polémique.

La C.G.T. n'a pas marché pour une action d'ensemble dans la sidérurgie, que nous avions proposée. Cela a servi le gaullisme.

L'unité d'action est un problème capital. Mais il faut toujours se poser la question : quel est l'objet de cette action ? Comment est-elle conduite ? Qui la dirige ?

Nous posons des conditions à l'unité d'action : pas d'unité avec une direc-

tion de l'action qui nous serait extérieure. Nous ne sommes pas une force d'appoint. Il faut respecter les personnes qui s'engagent.

L'unité est une valeur à laquelle nous sommes attachés. Mais la liberté est une valeur encore supérieure.

Envisager l'unité organique, c'est poser la question de bâtir un mouvement syndical uni respectant les familles spirituelles, les personnes, dégageant des perspectives de réfor-

mes de structures, indépendant des partis.

Cela exige que soit rejetée la notion du syndicalisme « courroie de transmission ». Un mouvement syndical uni exige des décisions à l'unanimité ou à des majorités qualifiées sur certains problèmes.

Cette notion exige aussi qu'aucun groupe extérieur, religion, parti, ne doit être la conscience du mouvement ouvrier. Unité, oui. Mais dans la liberté et l'indépendance.

INTERNATIONAL

Dans nos rapports avec la C.I.S.C., il faut que les choses soient claires. Considérer qu'elle a une vocation mondiale. Nous pensons que la C.I.S.C. peut remplir sa tâche, mais qu'elle doit tenir compte des réalités. Si au niveau international, les internationales syndicales ont un rôle plus idéologique à jouer, au niveau des internationales professionnelles, il est indispensable que l'on tienne compte que les intérêts (par ex. automobile, pétrole, textile) gagnent à être défendus en

commun. Il s'agit de faire un travail constructif sur ce plan. En face du patronat charpenté et structuré, il faut que la classe ouvrière s'organise. Nous avons à rechercher une efficacité syndicale.

Pour les camarades immigrés, cela ne concerne pas seulement la Confédération, mais aussi les fédérations. Pour organiser un secteur spécialisé, la Confédération a besoin de l'effort financier de toutes les fédérations.

En ce qui concerne l'Europe, il faut une action

concertée du syndicalisme à ce niveau en vue d'aboutir à des conventions collectives européennes.

Pour l'évolution des problèmes européens, cela fera l'objet de discussions au Conseil confédéral.

Pour le Viet-Nam et les pays d'Asie, je suis d'accord pour l'essentiel pour lutter avec les pays du Tiers-Monde contre l'impérialisme économique, pour favoriser une coopération authentique. Cependant, en ce qui concerne le Viet-Nam, les choses ne sont

pas si simples. Le dernier Comité national a voté une motion très claire : nous demandons une négociation internationale, mais nos camarades de la Confédération Vietnamienne du Travail qui ne peuvent être taxés d'anticommunisme, nous ont expliqué toutes les difficultés qu'ils rencontrent et les risques qui existent de chaque côté pour la liberté. En définitive, il faudrait arriver à une solution pour faire cesser le conflit sous le contrôle et avec des garanties internationales.

DROIT SYNDICAL

« Il faut parfois de l'héroïsme pour faire de l'action syndicale en France.

Nous ferons connaître comment se conduisent les Michelin, Citroën,

Simca, de Wendel... et autres ; ces sociétés qui viennent de recevoir le fruit

d'un emprunt national alors qu'elles ne reconnaissent pas le fait syndical ».

LA RÉOLUTION GÉNÉRALE

L E 33^e congrès national de la C.F.D.T. (C.F.T.C.) adresse à tous les travailleurs son salut fraternel.

Réuni à un moment où les conditions de vie et de travail des salariés restent stationnaires ou régressent, le congrès déclare que, seule, l'action permanente du syndicalisme peut faire cesser l'injustice d'une telle situation.

Le plan de stabilisation, la politique antisociale du patronat et de son allié le gouvernement, les attaques patronales contre les libertés syn-

dicales sont le bilan d'une politique économique et sociale dirigée contre la classe ouvrière.

Si l'action syndicale a été sur bien des points positive depuis 1963, il n'en reste pas moins que les revendications les plus essentielles des travailleurs n'ont pas été satisfaites.

C'est pourquoi le 33^e congrès national estime nécessaire de rappeler les revendications de la C.F.D.T. qui sont au centre des préoccupations du monde du travail.

I. - SUR LE PLAN SOCIAL

Le S.M.I.G.

Depuis la mise en place, en 1950, de ce salaire minimum interprofessionnel garanti en dessous duquel aucun travailleur de plus de 18 ans ne doit être payé, la protection sociale qui présidait à cette institution s'est sérieusement dégradée.

L'évolution du pouvoir d'achat du S.M.I.G. est de 50 % inférieure à celle de celui de l'ensemble des travailleurs.

Les travailleurs payés au S.M.I.G. ne profitent absolument pas de l'expansion économique. Leur sort se dégrade de jour en jour.

La C.F.D.T. exige que le S.M.I.G. devienne un moteur pour l'économie, que d'un « minimum de misère » on en fasse un « minimum de civilisation » permettant à tous de profiter des progrès de l'expansion.

En conséquence, la C.F.D.T. demande :

— Le calcul du S.M.I.G. en fonction de l'indice moyen des taux de salaires publié trimestriellement par le ministère du Travail en attendant la mise au point d'une méthode permettant de tenir compte de l'évolution des prix, de celle des salaires et des progrès de l'évolution économique ;

— La suppression des abattements de zone ainsi que du S.M.I.G. spécial aux travailleurs de l'agriculture.

Les salaires

La situation des salaires, dans notre pays, se traduit par de nombreuses disparités : de branche à branche, de région à région, de ville à ville, d'entreprise à entreprise, entre les hommes et les femmes, entre les jeunes et les adultes.

Cette situation résultant d'une politique délibérée du patronat qui répond bien à son souci constant « d'être le maître chez lui », la C.F.D.T. demande :

— Que l'ensemble des conditions du travail et des composantes du salaire fassent l'objet d'accords entre les syndicats et le patronat. Ces accords pourront faire l'objet de négociations à divers niveaux (national, régional) et descendre jusqu'à l'entreprise où les problèmes les plus précis se posent :

— qu'on en vienne rapidement à une plus grande simplicité dans le calcul des salaires. Les systèmes de prime au rendement doivent être ou négociés ou abolis ;

— Que le salarié soit assuré d'une

garantie mensuelle de salaire au moins égale au calcul mensuel du S.M.I.G. revendiqué par la C.F.D.T. soit 520 F au 1^{er} juillet 1965.

Il importe également de mettre fin rapidement aux disparités qui subsistent, dans les salaires réels, entre les salaires féminins et masculins. Si la législation sur les minima peut être considérée comme ayant facilité l'égalité de principe, il n'en reste pas moins vrai que la distance (importante dans nombre de cas) qui sépare les minima des réels, favorise des discriminations de fait intolérables.

Le travailleur, jeune, adulte ou âgé, a le droit de voir ses besoins satisfaits et ne peut se contenter d'une rémunération calculée en fonction de sa production, il s'agit de considérer l'homme comme tel et non uniquement comme producteur... Il convient donc, d'une part d'abolir les abattements de salaires sur le S.M.I.G. appliqués aux travailleurs de moins de 18 ans, et d'autre part de les rémunérer en fonction de leur qualification professionnelle.

Dans le secteur public, semi-public et nationalisé, de véritables négociations contractuelles — dans le cadre des contrats de travail existant ou à éta-

blir — doivent être engagées sur la progression du pouvoir d'achat et des conditions de travail.

Emploi

Le congrès souligne la nécessité d'une politique de l'emploi réalisant à tous les stades : le PLEIN EMPLOI et le MEILLEUR EMPLOI de tous les travailleurs, tenant compte à la fois des besoins d'une économie en expansion et des exigences des travailleurs sur les plans : quantitatif, qualitatif et des conditions générales du travail.

Cette politique suppose :

— Une connaissance et un contrôle syndical des besoins, des disponibilités et des mouvements de main-d'œuvre et des niveaux de qualification,

— L'interdiction de tout licenciement collectif sans que des mesures effectives de reclassement à un même niveau de qualification soient prises au préalable,

— L'implantation d'entreprises nationales d'intérêt public dans les régions de sous-emploi et dans le cadre de l'aménagement du territoire,

— L'amélioration des garanties pour les travailleurs privés de leur emploi et pour les travailleurs âgés et handicapés physiques ; la revalorisation des allocations d'assistance publique de chômage et la mise en place de fonds départementaux de chômage,

— Une action positive du Comité supérieur de l'emploi (Fonds national de l'emploi) menée en collaboration avec les Commissions régionales consultatives de main-d'œuvre.

Enseignement

Formation professionnelle

Le congrès,

Affirme à nouveau que les besoins présents et futurs de la nation commandent une priorité absolue au budget de l'Education nationale pour :

— La construction et l'équipement des locaux,

— Le recrutement et la formation des enseignants.

Insiste particulièrement sur le nécessaire développement des services d'orientation scolaire et professionnelle — de l'enseignement pour les enfants inadaptés — des collèges mixtes d'enseignement technique.

Souligne que, dans une perspective démocratique, l'enseignement a pour mission de former des travailleurs, mais aussi des hommes et des citoyens.

Constate que les mesures prises depuis 1959 en matière de réforme de l'enseignement et de prolongation de la scolarité n'ont pas conduit à la démocratisation.

Rappelle son attachement à un véritable tronc commun d'orientation.

Souhaite la création de secteurs géographiques d'enseignement équipés pour tous les enseignements possibles.

Réclame l'application effective de la gratuité jusqu'à l'âge de fin de scolarité obligatoire, des mesures financiè-

res permettant aux enfants d'aller jusqu'à l'accès à l'enseignement supérieur.

Précise que ces mesures doivent s'accompagner d'une réforme des méthodes et du contenu de l'enseignement.

En matière d'enseignement technique :

Le congrès,

Se refuse à voir trop rapidement classés comme une future main-d'œuvre à bon marché et sans qualification précise, les jeunes qu'on désigne peut-être prématurément comme « les moins doués » et les femmes considérées trop souvent comme une main-d'œuvre d'appoint.

Insiste à nouveau sur la nécessité d'une formation générale et d'une formation professionnelle polyvalente pour permettre des réadaptations ultérieures compte tenu du progrès des techniques et des fluctuations de l'économie.

Souhaite une coordination permanente des services chargés d'enseignement, d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi, et une information plus systématique des familles sur les possibilités de formation professionnelle et leurs débouchés.

Exige que l'indépendance de l'Education nationale à l'égard des milieux industriels soit sauvegardée, notamment dans le domaine de la formation générale, culturelle et humaine.

Estime que, compte tenu des évolutions techniques, économiques et sociales, le rôle de l'enseignement professionnel ne saurait se limiter à la préparation de l'entrée dans une profession, mais doit prévoir les reconversions professionnelles.

Rappelle son attachement à une véritable politique d'éducation permanente.

En matière de formation professionnelle des adultes, le congrès souligne que la politique de la formation professionnelle des adultes doit être insérée dans une politique générale de l'emploi, formation qui ne saurait être un palliatif au manque de moyens de l'enseignement technique.

Demande que dans cette perspective la réadaptation professionnelle des femmes qui ont interrompu momentanément leur activité salariée fasse l'objet de mesures effectives et appropriées.

Souhaite qu'un effort particulier soit réalisé dans l'implantation des centres, la diversification des spécialités enseignées, la réadaptation des travailleurs dits « âgés ».

Précise que tout plan d'expansion de la formation professionnelle des adultes doit s'accompagner notamment de mesures propres à assurer le recrutement du personnel, la rénovation des constructions et du matériel usagé, la rémunération et l'hébergement décent des stagiaires.

Le congrès précise que les organisations syndicales ouvrières entendent avoir une responsabilité plus réelle à tous les échelons, dans l'élaboration, l'organisation, le contrôle de la politique de formation professionnelle des jeunes et des adultes.

Les droits syndicaux La reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise

CONSIDERANT l'importance et l'enjeu de la défense et de l'extension du droit syndical au plan général et particulièrement dans l'entreprise.

CONSTATANT l'attitude des pouvoirs publics, poursuivant la mise en place de dispositions antigénéralistes,

CONSCIENT des difficultés rencontrées par les militants syndicaux dans les entreprises du fait de la recrudescence de la lutte antisyndicale du patronat,

LE CONGRES,

RAPPELLE ses prises de position, maintes fois affirmées pour la défense du droit de grève et l'extension des droits syndicaux ; l'immunité syndicale des délégués et le droit de réunion, d'affichage, de collectage des cotisations et de diffusion de la presse syndicale dans les entreprises.

En résumé, le droit pour tous les travailleurs de s'exprimer, de s'organiser et d'agir librement dans l'entreprise par l'action syndicale.

Le Comité d'entreprise dans l'action syndicale

CONSCIENT de l'importance que le Comité d'entreprise — conquête de la libération — revêt pour l'action syndicale,

LE CONGRES,

DECLARE que l'action des délégués élus dans cette institution ne prend sa signification que dans le cadre d'une politique syndicale dont l'élaboration et l'application relèvent de la seule autorité de l'organisation syndicale.

En conséquence, le représentant syndical au Comité d'entreprise est responsable des positions et de l'action définies par l'organisation syndicale d'entreprise, seule habilitée à négocier et à contracter avec le chef d'entreprise.

Certes, les pouvoirs du Comité d'entreprise dans le domaine de la gestion économique de l'entreprise et de l'organisation du travail sont limités et doivent conduire les militants à agir au sein des Comités en s'appuyant sur la force syndicale. Dénonce à ce sujet l'opposition quasi systématique du patronat à l'application de la législation, pourtant déjà restrictive, concernant les pouvoirs économiques dans l'entreprise (refus d'information, secret des affaires, etc.).

Ainsi, le Comité d'entreprise, par la connaissance qu'il a des problèmes de l'entreprise peut :

— D'une part, aider la section syndicale dans sa lutte pour améliorer les conditions de vie et de travail des salariés, et limiter ainsi l'arbitraire patronal,

— D'autre part, par l'information, favoriser la prise de conscience que

(suite page 14)

MANIFESTE DE LA

Conscient des revendications essentielles et des aspirations du monde du travail, le 33^e congrès national de la C.F.D.T., qui continue la C.F.T.C. depuis le congrès extraordinaire des 6 et 7 novembre 1964, tient à réaffirmer solennellement les positions de la Confédération.

LE SYNDICALISME EST L'INSTRUMENT DE LIBERATION DES TRAVAILLEURS

Le syndicalisme est de plus en plus au centre de l'actualité. Il a prouvé sa capacité à mettre en action des masses de salariés, ce qui lui confère une situation importante dans la vie du pays. La force du syndicalisme explique les tentatives répétées pour le détourner de ses objectifs de lutte contre la misère, l'injustice et la servitude.

Placé devant la société industrielle moderne, le mouvement syndical français doit rester fidèle aux traditions de libération des travailleurs et des valeurs qui ont fait la richesse de son passé.

LE CAPITALISME N'A PAS CHANGE

Le syndicalisme ne peut s'installer dans la facilité d'une société de consommation où il abdiquerait l'essentiel de sa raison d'être. Si le capitalisme a changé de forme sous la poussée des importants progrès scientifiques et techniques de ces dernières années, il n'a pas pour autant changé de nature : il reste le régime d'exploitation de l'homme par l'homme ; pourquoi alors le syndicalisme renoncerait-il à une action de transformation d'un régime économique qui reste fondé sur l'exploitation du travail.

La tradition syndicale reste basée, aujourd'hui comme hier, sur :

- l'opposition aux différentes formes du capitalisme,
- l'aspiration ouvrière à une véritable démocratie politique et économique.

LA C.F.D.T. (c.f.t.c.) RESTE FIDÈLE À LA TRADITION DE SOLIDARITÉ DU MOUVEMENT OUVRIER FRANÇAIS

L'action de solidarité doit rester l'objectif du syndicalisme, solidarité tant à l'égard des salariés qui vivent dans un état de pauvreté (retraités, familles aux revenus insuffisants, bas salaires, handicapés physiques), des régions qui subissent les conséquences des contradictions du régime capitaliste (chômage total ou partiel, licenciements collectifs), que des militants syndicalistes victimes de l'arbitraire

patronal et gouvernemental (renvois abusifs, brimades, entraves à la liberté syndicale).

La prospérité croissante de l'économie, les progrès en matière de production et de productivité, doivent permettre à tous les salariés d'avoir un même droit à l'éducation des enfants, à une formation professionnelle permanente, aux loisirs, aux biens de confort, à des horaires de travail normaux et à une retraite décente.

LA CONTESTATION DE L'EXPLOITATION ET DE L'INJUSTICE DOIT RESTER INDÉPENDANTE DU RÉGIME POLITIQUE

Le refus de toute subordination à l'égard du patronat, des partis, des confessions et de l'Etat reste la condition essentielle de la sincérité et de l'efficacité du combat syndical pour la libération ouvrière.

Sans la garantie de l'indépendance du syndicalisme, les travailleurs sont en droit de douter de la conduite, de la volonté et de l'issue des luttes revendicatives.

La C.F.D.T. (c.f.t.c.) maintient fermement sa détermination de préserver le syndicalisme de toute ingérence extérieure, de le défendre contre toute offensive d'asservissement et de le maintenir à l'abri de toute compromission.

La contestation de l'exploitation des hommes et de l'injustice est dans la nature du syndicalisme, quel que soit le régime en vigueur. Le syndicat doit rester un pouvoir de fait en compétition avec d'autres (pouvoir économique, financier, de l'Etat), une force de pression capable, en sauvegardant sa liberté de décision et d'action, de s'opposer, de dialoguer et de négocier.

LA C.F.D.T. N'A CESSÉ D'AGIR POUR LA RECHERCHE D'UNE PLUS GRANDE ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES

Cette égalité, la C.F.D.T. (c.f.t.c.) la revendique à travers une démocratisation de l'enseignement, première et urgente réforme à réaliser, réforme qui ne sera rendue possible que par la conjonction des efforts des syndicalistes de toutes catégories, des universitaires et des masses populaires.

Égalité entre régions et professions. À travail égal, rémunération égale, quels que soient le lieu, le sexe ou l'âge des salariés.

C.F.D.T.

Le 33^e congrès national de la C.F.D.T. (c.f.t.c.) réaffirme sa volonté de supprimer les privilèges de classes, notamment en matière d'impôts, de logements, d'équipements sociaux et de centres culturels.

La C.F.D.T. (c.f.t.c.) s'élève contre toute division des citoyens en deux catégories, les uns vivant dans le confort, les autres dans la pauvreté. Elle s'oppose au laisser faire du capitalisme qui développe une France de l'opulence au détriment d'une autre France : celle du sous-développement, des bas salaires, des réductions d'emploi, du chômage, des migrations de populations et de catégories sociales sacrifiées.

LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EST TOUJOURS NÉCESSAIRE

L'évolution de la condition ouvrière et les améliorations sociales, obtenues grâce à l'action syndicale, ne sauraient masquer ni atténuer l'impératif d'une action en profondeur pour transformer les structures économiques et sociales du pays ; la C.F.D.T. (c.f.t.c.) entend maintenir cette exigence à un même niveau de préoccupation que l'action revendicative quotidienne.

Condamnant une nouvelle fois toutes les tentatives d'intégration du syndicalisme à l'Etat ou à l'entreprise, la C.F.D.T. (c.f.t.c.) déclare à nouveau inscrire les revendications des travailleurs dans le cadre élargi d'une action de transformation de l'économie et des rapports sociaux.

L'amélioration des conditions de vie des salariés et le remplacement du capitalisme par une société humaniste et démocratique, exigent la permanence d'un comportement combattu, à la fois intransigeant dans ses objectifs et inflexible dans la défense des grands principes d'humanité qui ont, de tout temps, animé le mouvement ouvrier français.

LA C.F.D.T. EST UN MOUVEMENT PACIFIQUE AU SERVICE DE LA PAIX

A ce sujet, la C.F.D.T. (c.f.t.c.) réaffirme encore une fois, à l'occasion de son 33^e congrès, son idéal :

- de désarmement universel, simultané et contrôlé,
- de solidarité agissante à l'égard des pays en voie de développement,
- de dialogue entre syndicalistes de tous pays.

Aucun syndicaliste ne peut, aujourd'hui, rester insensible aux menaces que la course aux armements, la fabri-

cation et la dissémination des armes nucléaires font peser sur le sort de l'humanité, alors que les énormes sommes dépensées à des œuvres de mort pourraient être si utilement employées à des œuvres de vie et de progrès.

L'UNION EST INDISPENSABLE POUR LE SUCCÈS DES LUTTES REVENDECATIVES

La C.F.D.T. (c.f.t.c.) :

- n'a jamais méconnu l'aspiration des travailleurs à l'unité,
- elle s'est toujours prononcée pour la pratique d'une unité d'action qui inclut toutes les organisations de travailleurs à l'occasion de revendications communes.

L'union des syndicalistes ne pourra se réaliser que sur la base de valeurs communes, ce qui suppose au préalable un effort indispensable de clarification dans la sincérité, condition essentielle pour que s'engage un jour un dialogue fraternel et fécond.

La C.F.D.T. (c.f.t.c.) considère que, dans l'état actuel des choses, l'action commune des différentes organisations syndicales représentatives est la forme française de l'union ouvrière, ce qui ne dispense aucun syndicaliste d'œuvrer à promouvoir une conscience unitaire pour rapprocher le jour de l'unification des forces syndicales.

Pour sa part, la C.F.D.T. (c.f.t.c.) a l'ambition de présenter le visage d'un syndicalisme capable de conquérir la confiance de tous les travailleurs de ce pays épris de dignité et de liberté.

LA C.F.D.T. (cftc) A TOUJOURS LUTTE POUR LA DÉMOCRATIE

La C.F.D.T. (c.f.t.c.) rappelle sa conception d'une structure démocratique de l'Etat et son opposition à toute entrave aux libertés essentielles, individuelles ou collectives, des citoyens.

Organisation libre, la C.F.D.T. (c.f.t.c.) ne peut vivre que dans un pays libre et, en conséquence, s'oppose à toute forme de pouvoir personnel, à toute déviation autoritaire et technocratique de l'Etat. Une telle déviation constitue un dangereux glissement vers une conception totalitaire, étatiste ou dictatoriale de la société.

Le 33^e congrès national de la C.F.D.T. (c.f.t.c.),

Déclare à nouveau que la Confédération, de par la place importante qu'elle occupe au sein du syndicalisme français, ne ménagera aucun effort pour rassembler les volontés et les forces ouvrières afin de donner le maximum d'efficacité aux actions revendicatives, professionnelles et sociales.

Pour sa part, la C.F.D.T. (c.f.t.c.) assure les travailleurs qu'elle poursuivra son combat permanent pour la libération du monde du travail. Elle restera irréductiblement fidèle aux grandes traditions toujours vivantes du mouvement ouvrier français en leur donnant un contenu et un dynamisme nouveaux : traditions de solidarité de classe, de liberté pour tous, d'élargissement de la démocratie, de défense de la République, d'internationalisme syndical et de paix entre les peuples.

La résolution générale

(suite)

nécessite la volonté ouvrière d'instaurer une véritable démocratie économique.

Enfin, dans le cadre de son action sociale, le Comité d'entreprise doit, à travers l'utilisation des fonds et le mode de gestion, être une école de prise de responsabilités pour les travailleurs et leurs représentants et ainsi créer dans l'entreprise un foyer de démocratie.

Sécurité sociale Allocations familiales

La Sécurité sociale qui a, depuis sa création, opéré des modifications importantes et positives dans la répartition du revenu salarial, contribué à une plus large protection sanitaire et participé à la promotion humaine, économique, sociale des travailleurs et de leurs familles, subit aujourd'hui bien des attaques qui la menacent gravement.

La C.F.D.T.,

En réaffirmant avec vigueur SA VOLONTÉ DE DEFENDRE ET D'AMÉLIORER L'INSTITUTION DES TRAVAILLEURS créée et gérée par eux tient à rappeler ses objectifs pour que la Sécurité sociale soit généralisée et unifiée, qu'elle garantisse un véritable revenu de remplacement, la plus grande qualité des soins et la meilleure protection de la santé, à savoir :

- Indemnité journalière et pensions d'invalidité à 75 % du salaire. Pour la perte de salaires résultant des congés de maternité, l'Etat se doit d'assurer en dehors des fonds actuels de Sécurité sociale, la prise en charge du complément non remboursé.

- Remboursement minimum à 80 % de toutes les dépenses médicales pharmaceutiques (y compris les soins den-

taires, d'optique et de cures thermales).

- Gratuité des soins pour les longues maladies, l'hospitalisation et pour les vieux travailleurs dont les retraites sont inférieures au montant du S.M.I.G.,

- Réparation intégrale des préjudices causés par les accidents du travail et les maladies professionnelles,

- Reclassement efficient des handicapés physiques par l'application judicieuse et sans réserve de la loi du 23 novembre 1957,

- Consolidation du système des conventions entre le corps médical et la Sécurité sociale par l'insertion dans les textes législatifs des conclusions de la commission dite de l'article 24,

- Mise en place d'établissements sanitaires et sociaux modernes répondant aux besoins de la population, et à la gestion desquels les représentants des assurés sociaux seront effectivement associés.

La C.F.D.T. continuera son action pour une véritable politique familiale qui permette le développement constant du pouvoir d'achat des familles et demande que les prestations familiales évoluent en fonction du coût de la vie avec indexation sur les besoins des familles et la richesse nationale.

La C.F.D.T. rappelle ses revendications :

- Une augmentation immédiate de 20 % de toutes les prestations familiales,

- La suppression des abattements de zone,

- L'échelle mobile des prestations,

- Une allocation de libre choix donnant, à la mère de famille, la possibilité effective de CHOISIR entre son foyer et une activité salariée,

- L'augmentation des ressources d'action sociale des Caisses,

- Un seul régime d'allocations familiales pour tous les salariés permettant à la solidarité interprofessionnelle de s'exercer à plein et de pratiquer une même action sociale pour tous.

Pour que cesse la situation injuste faite aux travailleurs âgés et leur assurer des retraites décentes, la C.F.D.T.

a comme objectifs en matière d'assurance vieillesse :

- L'ouverture du droit à la retraite complète à 60 ans,

- La majoration immédiate des retraites pour les travailleurs ayant cotisé plus de 30 ans,

- L'institution d'une allocation nationale de retraite versée à tous les Français par les régimes de Sécurité sociale permettant d'assurer la garantie à toutes les personnes âgées d'un minimum égal au S.M.I.G. et financée par la Collectivité nationale,

- La généralisation des retraites complémentaires à 4 %, en établissant la compensation entre les régimes.

En ce qui concerne le financement de la Sécurité sociale, la C.F.D.T.

- Affirme que la situation financière du régime général serait parfaitement saine si l'Etat ne lui faisait supporter abusivement des charges qui sont étrangères à sa nature et à son but,

- S'élève contre les détournements et contre le fait que, non seulement l'Etat n'a jamais contribué au financement du régime général, mais qu'il a réduit par ces transferts ses propres obligations,

- Repousse l'indice 138-140 de progression des prestations sociales retenu par le V^e Plan qui traduit, en fait, une véritable régression des prestations envisagée par le gouvernement,

- Déclare s'opposer à toute réduction des prestations sociales qui ne se justifie ni par la situation financière actuelle du régime général, ni par son évolution normale,

- Demande, pour que la Sécurité sociale puisse effectivement remplir son rôle défini par le législateur en 1945 : CONTRIBUER A UNE MEILLEURE REPARTITION DU REVENU NATIONAL, la participation de l'Etat afin que soit réellement mise en œuvre une politique de protection de la santé de la population et de compensation des charges familiales.

La C.F.D.T. réaffirme son attachement fondamental à la gestion autonome du régime général, cela pour l'efficacité sur le plan de la gestion dont elle a fait preuve et pour la signification humaine et sociale qu'elle comporte.

II. - SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

LA politique économique du gouvernement est directement guidée par la volonté d'amplifier la domination des grands intérêts économiques et financiers. Elle est fondée sur la « réhabilitation » du profit comme moteur essentiel de la vie économique nationale et sur le recours aux mécanismes aveugles du libéralisme économique.

Cette situation a conduit la C.F.D.T.

a condamner le plan dit de stabilisation ainsi que le contenu donné au V^e Plan en fonction des options proposées par le gouvernement et approuvées par la majorité du Parlement.

A cette politique de renforcement du capitalisme, contraire aux intérêts des travailleurs, la C.F.D.T. oppose celle d'une véritable planification démocratique basée sur une conception

radicalement différente entre la propriété et le travail. A cet effet, le congrès demande :

- La réalisation d'une croissance plus élevée, grâce à des réformes fondamentales des structures capitalistes, seules susceptibles de favoriser l'adhésion réfléchie du pays à la mise en œuvre des disciplines collectives,

- La primauté de l'investissement

public sur l'investissement privé pour assurer une nouvelle répartition du pouvoir économique, pour faire de la fonction d'investissement une responsabilité publique,

— Une répartition différente du revenu national par une action prioritaire sur les revenus des catégories les plus défavorisées et par un effort d'industrialisation des régions insuffisamment développées afin d'harmoniser l'expansion économique sur l'ensemble du territoire,

— La satisfaction des besoins non solvables (enseignement, recherche, lo-

gement, santé, équipements socio-culturels) forcément négligés par une économie de type capitaliste pour laquelle la notion de rentabilité est essentielle.

L'application d'une nouvelle politique économique doit concerner tout autant :

- Les circuits de distribution,
- La fiscalité directe, indirecte et la fraude fiscale,
- Le système bancaire et le financement du Plan,
- L'investissement, son contrôle et son orientation,

— La politique d'action régionale,

— La nationalisation des secteurs-clés et l'implantation d'entreprises publiques pour pallier à la carence de l'initiative privée,

— La réforme des structures agricoles.

Conscient des limites que le caractère capitaliste du régime impose à la planification dans l'orientation de l'économie, le congrès estime nécessaire que le syndicalisme réintroduise à tous les niveaux les véritables priorités économiques par une action permanente vers une planification démocratique opposée au système capitaliste.

III. - PROBLÈMES INTERNATIONAUX

L'Europe

Le congrès, en confirmant les positions antérieures de la C.F.D.T., favorables à la construction d'une Europe communautaire et démocratique,

Constata que l'Europe des « Six » a été créée sous le signe du libéralisme économique et devient de plus en plus une Europe des « affaires » dominée par les grands intérêts économiques et financiers du capitalisme international.

Devant cette réalité, et au-delà des oppositions d'intérêts des divers pays et des différentes conceptions des gouvernements sur l'avenir politique de l'Europe,

Le 33^e congrès de la C.F.D.T. (c.f.t.c.),

Affirme que la responsabilité primordiale du syndicalisme ouvrier reste la mise sur pied d'un pouvoir syndical européen, capable de peser sur les centres de décisions au niveau des trusts économiques et des concentrations industrielles, et capable d'orienter la construction d'une Europe démocratique dans le domaine social, économique et politique.

Ces exigences doivent se traduire par :

— Une planification démocratique de l'économie à l'échelle européenne, qui seule permettra de réaliser une harmonisation et un développement du niveau de vie des populations,

— Une harmonisation sociale dans le progrès et au niveau le plus élevé,

— L'ouverture du Marché commun aux autres pays démocratiques européens,

— L'organisation d'une solidarité active avec les pays du tiers monde,

— La recherche de structures politiques démocratiques, respectant à la fois les traditions et les intérêts fondamentaux des peuples et la dimension nouvelle d'une Europe communautaire.

Pour la réalisation de ces objectifs, le 33^e congrès de la C.F.D.T. souhaite

que soit rendue possible, dans un avenir proche, une rencontre des forces syndicales du Marché commun, permettant de déterminer des positions communes pour une défense efficace des travailleurs.

La paix

La C.F.D.T. (c.f.t.c.), consciente des dangers croissants qui menacent la paix du monde, en raison notamment des impérialismes des grandes puissances :

— Condamne formellement l'immixtion de certains pays dans les affaires intérieures des pays indépendants ;

— Demande à toutes les parties en cause d'entamer des négociations, sur la base des accords de Genève, et sur celle de l'indépendance du Sud-Est asiatique pour que cesse le conflit du Vietnam qui constitue un danger pour la paix du monde, paix qui doit intervenir dans le respect des aspirations des populations à l'indépendance et à la liberté ;

— Estime indispensable le renforcement de l'autorité et des moyens d'action — pour le règlement des conflits locaux et le maintien de la paix — des organisations internationales où doivent siéger tous les pays du monde ;

— Rappelle l'urgence d'une politique générale de désarmement simultané et contrôlé, comportant l'arrêt complet des expériences atomiques à des fins militaires ;

— Souligne la gravité des manifestations du racisme à travers le monde et salue en particulier le peuple d'Afrique du Sud qui lutte contre la discrimination raciale imposée par la minorité blanche sous le nom d'« apartheid » ;

— Affirme à nouveau sa solidarité avec le combat des peuples encore colonisés et notamment ceux des pays africains sous domination portugaise, ainsi qu'avec ceux qui luttent contre les régimes fascistes pour restaurer la

République et la démocratie comme au Portugal et en Espagne ;

— Félicite les travailleurs espagnols de plus en plus nombreux qui construisent jour après jour, malgré l'odieuse répression du régime franquiste, un syndicalisme libre, puissant et largement ouvert à tous les démocrates.

Le Tiers-Monde

La solidarité ouvrière pur-delà les frontières étant une des valeurs fondamentales du mouvement ouvrier, le congrès considère que la séparation actuelle des pays nantis et des nations prolétaires rejoint — à une autre échelle — les conflits de classes à l'intérieur des pays. De ce fait, les travailleurs français ne peuvent qu'être solidaires des luttes et des efforts de libération et de développement réalisés par les peuples du Tiers-Monde pour la construction démocratique de leurs nations.

Compte tenu du scandale majeur que représente l'écart croissant du niveau de vie entre les pays industrialisés et les autres, le congrès condamne toutes les formes modernes de domination et de colonialisme économique.

Il estime que tous les moyens techniques et financiers nécessaires doivent être mis en œuvre pour contribuer au développement économique et social des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie.

Dans ce sens, il juge urgent :

— Que ces pays actuellement producteurs de produits de base (matières premières industrielles et grands produits agricoles) puissent bénéficier du revenu de leur travail dans des conditions normales et régulières, ce qui implique une transformation complète du système économique international permettant la stabilisation en hausse des prix de ces produits ;

— Qu'un pourcentage croissant du revenu national des pays industrialisés soit prélevé pour le développement des pays en cause, à quoi s'ajouteraient

les possibilités dégagées par le désarmement ;

— Que la coopération technique et culturelle soit étendue et développée dans la seule perspective des intérêts réels des nations du Tiers-Monde.

Le congrès, soulignant l'importance capitale de la récente Conférence mondiale sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Genève sous les auspices de l'O.N.U., condamne l'hypocrisie d'une situation où les pays riches reprennent d'une main, dans une large mesure, ce qu'ils donnent de l'autre.

Convaincue du rôle irremplaçable d'un syndicalisme libre dans la double tâche de construction nationale et de développement économique,

La C.F.D.T. réaffirme sa solidarité totale avec les travailleurs et les organisations syndicales authentiques des pays en développement.

Le congrès,

— Prenant conscience de l'évolution du monde, de la science, des techniques de production et de travail, des relations entre les hommes et les peuples et des répercussions de tous ces problèmes internationaux sur la vie concrète des travailleurs,

— Constatant le développement des trusts et des ententes, le contrôle exclusif des marchés internationaux par les pays industrialisés, la différence grandissante entre la situation économique des pays industrialisés et celle des pays en voie de développement,

REGRETTE les divisions du syndicalisme mondial qui ne permettent pas aux travailleurs de peser suffisamment dans la construction du monde.

Attentive d'une part,

A la nécessité de l'organisation des

travailleurs en tous pays, à quelque stade de développement qu'il se situe,

A la solidarité mondiale des travailleurs malgré les divisions politiques et idéologiques qui séparent et parfois opposent leurs organisations,

Convaincue, d'autre part, que l'indépendance du syndicalisme répond à un droit fondamental des travailleurs.

La C.F.D.T. affirme à nouveau sa résolution,

De poursuivre, dans le respect de l'indépendance syndicale, les prises de contact et les échanges de vues permettant à des organisations diverses de prendre conscience des problèmes communs et des possibilités pratiques d'action concertée,

Et, en particulier, de coopérer avec les travailleurs et les organisations syndicales authentiques des pays en voie de développement.

IV. - SITUATION POLITIQUE

LE CONGRES, RAPPELLE les condamnations déjà portées par les congrès précédents sur un régime politique qui non seulement favorise le renforcement du système capitaliste, mais surtout ne cesse de diminuer les moyens, et l'esprit même, de contrôle démocratique, en concentrant toute la réalité du pouvoir entre les mains d'un seul homme et en réduisant les possibilités de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Le congrès,

CONSIDERE que le problème demeure posé aux démocrates français, ainsi que le 32^e congrès l'avait déjà proclamé, d'inventer et de créer « des structures politiques et des mécanismes nouveaux, susceptibles d'assumer à la fois l'autorité et l'efficacité du pouvoir et la participation active des citoyens à l'orientation et au con-

trôle des actes de ce pouvoir, conditions d'une authentique démocratie. »

ESTIME que ces structures et ces comportements politiques nouveaux supposent une progressive réanimation politique du pays par un authentique courant de démocratie, c'est-à-dire la participation consciente et active du plus grand nombre possible de citoyens à cette tâche de renouveau démocratique.

REAFFIRME que tout en distinguant ses responsabilités de celles qui reviennent aux forces et aux institutions spécifiquement politiques, le syndicalisme a le droit et le devoir de contribuer à susciter les conditions favorables à ce renouveau.

Pour sa part, la C.F.D.T. a la volonté d'assumer toutes ses responsabilités en ce domaine,

— En demandant dans l'immédiat aux travailleurs d'exprimer leurs préoccupations et leurs exigences en choisissant le 5 décembre un candidat décidé à ouvrir la voie à la rénovation de la démocratie et son application dans les entreprises.

— En développant son effort d'information politique et de formation civique auprès des travailleurs,

— En intensifiant ses efforts afin de dégager un mouvement d'opinion capable de constituer une transformation nécessaire au renouvellement politique du pays, efforts qui tendront, d'une part entre les organisations, en particulier celles du monde paysan, d'autre part grâce à l'action de ses militants, à développer les possibilités de coordination entre tous ceux qui veulent travailler à la construction d'une réelle démocratie politique, économique et sociale.

LE Congrès, APPELLE tous les travailleurs à engager l'action pour la réalisation des objectifs énumérés ci-dessus.

La C.F.D.T.,

RAPPELLE qu'elle a toujours souhaité l'action commune des salariés, union nécessaire pour mener à bien les mouvements revendicatifs. L'union dans l'action est la condition indispensable des succès de la classe ouvrière, le seul moyen capable de briser la coalition réactionnaire du gouvernement et du patronat.

Enfin, le congrès,

INVITE les salariés à renforcer le syndicalisme, instrument de leur libération, il les appelle à soutenir l'effort d'un syndicalisme entièrement au service de la classe ouvrière.

La C.F.D.T., forte de son indépendance et de ses actions au service de la classe ouvrière, est au premier rang du combat pour la liberté et la dignité des travailleurs.

Le congrès,

SOUHAITE que les salariés renforcent, par leur adhésion et leur action, les organisations de la C.F.D.T., afin que celle-ci puisse continuer, sans faiblesse, sa lutte pour la paix, la liberté et le bien-être.

LE CONGRÈS DÉCIDE DE FORGER UNE ARME EFFICACE :



La CAISSE de RÉSISTANCE

Le rapport sur les PROBLÈMES D'ORGANISATION comprenait d'une part la proposition de l'objectif de créer une Caisse confédérale de résistance et le financement du fonds de développement et d'équipement. Cette partie du rapport a été présentée par Jean ALIDIÈRES, secrétaire général adjoint de la C.F.D.T. et trésorier confédéral.

D'autre part, le rapport contenait les éléments d'une première recherche sur les réformes de structures de la Confédération. C'est René DECAILLON, membre du Bureau confédéral, qui l'a présentée.

LE trésorier confédéral expose tout d'abord la question du financement du fonds de développement et d'équipement. Ce fonds créé depuis le Congrès de 1963 est destiné à apporter une « aide aux régions et secteurs à développer ». Il a permis de mettre en œuvre un plan d'expansion par la mise en place des permanents professionnels et interprofessionnels (U.D., secteurs, régions).

0 F 20 DANS LE TIMBRE MENSUEL POUR LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ÉQUIPEMENT

De ce fait, dit Jean Alidières, le fonds favorise l'accroissement du taux de syndicalisation et il augmente notre force contractuelle. Les dispositions financières prévues pour ce fonds, incluaient dans la valeur du timbre mensuel une somme de 0 F 14 en 1964 et de 0 F 20 en 1965, le Congrès de 1965 devant décider de la suite des opérations.

La Confédération propose au Congrès de maintenir en 1966 la part mensuelle à 0,20 dans le timbre. En effet, plutôt que de demander une revalorisation de la part affectée au fonds de développement et d'équipement pour augmenter ses moyens d'interventions, la C.F.D.T. compte sur le développement des effectifs grâce, pour une part, à l'action du fonds.

Le Congrès a décidé, à l'unanimité moins 3 voix contre et 11 abstentions de reconduire pour 1966, la part de 0,20 dans le timbre mensuel.

GENERALISER LA CAISSE DE RÉSISTANCE

Jean Alidières aborde ensuite l'important projet de Caisse Confédérale de Résistance. A ce sujet, il salue la présence dans la salle, d'Albert Myngers

ancien dirigeant de notre organisation dans le Nord, qui a fondé la première Caisse de grève. Il qualifie Albert Myngers de « père de la Caisse de résistance » et le Congrès l'acclame.

Le Congrès de 1963 avait posé le problème du développement de la solidarité en cas de grève. Jean Alidières retrace les recherches réalisées par la Commission d'Organisation et le groupe de travail constitué des représentants des différentes caisses existantes, la consultation du Fonds de Solidarité, les suggestions formulées par le Conseil confédéral et le Comité national.

Il faut définir, dit-il, une politique de généralisation de la Caisse de Résistance. Il y a une grande diversité de taux de cotisations et de prestations servies dans les caisses qui existent. Il faut envisager une évolution des prestations pour qu'elles conservent leur « pouvoir d'achat » ou s'améliorent. Il se dégage aussi la nécessité d'adapter les formes de soutien aux formes de lutte actuelles, d'aider les militants victimes de leur action syndicale, de prendre en charge aussi, s'il y a besoin, des actions en justice.

Actuellement, il y a un Fonds Confédéral de Solidarité auquel les organisations cotisent sur la base de 0 F 11 par adhérent. Mais les organisations qui ont une caisse de résistance ont la possibilité de se retirer du Fonds de Solidarité, ce que certaines ont fait. Il existe des caisses de résistance dans les régions du Nord et d'Alsace ainsi que dans neuf fédérations (cheminots, chimie, employés et services, gaz, électricité, livre, métallurgie, mineurs, P.T.T., textile).

Pour atteindre l'objectif fixé : généralisation de la Caisse de Résistance, il faut une action progressive.

D'une part, une action qui engage l'ensemble des organisations : dans un premier stade, le fonds confédéral

de solidarité se transformerait en « Fonds Confédéral d'Action Professionnelle et de Défense syndicale » (F.A.S.) auquel toutes les organisations confédérées devraient adhérer. Une augmentation progressive des cotisations (échelonnée sur 10 ans) porterait celles-ci au niveau de la dernière catégorie des caisses de résistance.

D'autre part, une « action libre » : une Caisse nationale d'action professionnelle et de défense syndicale serait créée par les caisses existantes et qui le désirent. Pourraient adhérer à cette caisse tous secteurs professionnels ou interprofessionnels, tous syndicats non couverts par un organisme qui en décideraient, à condition que ce soit pour l'ensemble de leurs adhérents.

Pour les prestations, seule serait exclue la grève générale de caractère interprofessionnel.

Dans un stade ultérieur, la fusion du F.A.S. et de la Caisse nationale permettrait d'arriver à la Caisse confédérale de résistance.

LE TIERCE LE PLUS SUR C'EST LA CAISSE DE RÉSISTANCE

De nombreux délégués interviennent pour approuver le principe et la réalisation de la Caisse de résistance. Certains demandent des précisions ou apportent quelques réserves ou des suggestions.

Roger KÖHREN (Communaux Alsace) : nos revendications sont des vœux pieux si nous ne nous dotons pas de l'outil nécessaire pour les faire aboutir. Mais il faudrait prévoir une cotisation uniforme pour tous les adhérents. Ce sont les fédérations faibles qui auraient besoin de plus de moyens. Bernard BLANDEAU (Nord) apporte l'accord des syndicats du Nord aux propositions du rapport. Il dépose deux projets de modification à la résolution.

(Suite page 18)

(Suite de la page 17)

Henri SCHWANNER (Sidérurgie Est) dit que la Caisse de résistance est nécessaire pour les grèves de longue durée. Il faut en terminer avec la politique de mendiants aux portes des usines et même des églises « à votre bon cœur, Mesdames, Messieurs, pour les grévistes en lutte »... On en crève !

Denis HACQUARD (Sochaux) : après un tiers de siècle, je crois que nous allons être capables de mettre sur pied un instrument : la force de frappe de la classe ouvrière. Mais saurons-nous prendre le tournant assez tôt ?

NIFENECKER (Energie atomique) : le syndicalisme français n'est pas un syndicalisme de masse, il faut réfléchir d'une façon non sentimentale. Le projet devrait être travaillé davantage.

Edmond MAIRE (Chimie) : cela représente la décision la plus importante de notre congrès. Ce sera la preuve de l'adaptation de notre syndicalisme aux réalités de notre temps. Dans cette fusion envisagée, nous verserons jusqu'au dernier franc nouveau pour la Caisse unique. Nous souhaitons que toutes les organisations la rejoignent. **Pierre HUREAU** (P.T.T.) pense que le rejet de ce projet serait lourd de conséquences. Etre confédérés, c'est participer à la lutte commune et se donner les moyens de cette lutte. C'est cela la solidarité. **Louis BODIN** (Métaux Maine-et-Loire) déclare l'accord pour le F.A.S. mais il pose la question des cotisations qui est liée : nous sommes condamnés à faire des choix. Il est urgent de redonner aux organisations de base les moyens financiers qui leur font défaut pour mener leur activité. Une motion préjudicielle va être déposée en ce qui concerne les cotisations.

Jean VASSEUR souligne l'importance de la Caisse de grève chez les mineurs qui a permis de tenir en 1963 pendant 35 jours. Beaucoup de camarades dépensent 3 F le dimanche pour faire un tiercé. Le tiercé le plus sûr, c'est la Caisse de Résistance. **André HU** (Livres Aisne-Oise) dit que les grèves prolongées donnent des résultats plus valables et propose que les prestations partent du 3^e jour de grève au lieu du premier.

Kléber GOUYER (Alimentation Grenoble) aborde le problème des cotisations et de leur répartition entre syndicats de base, U.D. et fédérations. Il faut tenir compte de la réalité et des disparités entre régions et professions. Il faudra une discussion sur le fond à ce sujet. **André BONET** (Cheminots Vaires) : il faut s'orienter comme les métallistes allemands qui disposent de puissants moyens, pour venir à bout d'un gouvernement sourd à toute revendication. **THEMELIN** (Syndicat national Impôts) souligne l'urgence de rechercher la justice dans la répartition financière des charges auxquelles notre Mouvement doit faire face. Il lance un appel à la discipline dans les cotisations.

Mlle Marie-Christine CLAIR (Hospita-

liers privés Rhône) vient dire l'accord de son syndicat à la création d'une Caisse de résistance malgré les salaires très bas dans sa profession (380 à 780 F par mois, 75 % des infirmières ont 500 F). Un arrêt de travail est inutilisable pour nous, mais notre participation à la Caisse de résistance permettra à l'ensemble des travailleurs de mener une lutte efficace. **Gérard LA-PIERRE** (Bâtiment Rhône) demande si l'on ne peut indexer notre participation sur le SMIG. **Charles TISSIER** (Michelin) dit que 90 % des salariés sont pour la Caisse de résistance. C'est une question de solidarité. Nous ne devons pas faire de syndicalisme au rabais.

Albert MYNGERS nous a dit



Albert Myngers, ancien dirigeant du Nord qui assistait au Congrès, a été à l'origine des Caisses de grève dans notre organisation. Il nous a déclaré :

A Halluin (localité voisine de la Belgique), une grève éclatait dans le textile en 1928. Les ouvriers français ont constaté que les ouvriers frontaliers belges qui venaient travailler chez nous, touchaient 132 F par semaine pendant la grève, ce qui correspondait au salaire du manœuvre.

C'est ce qui nous a donné l'idée de créer une Caisse de grève avec des cotisations plus fortes. Au début, nous avons perdu quelques effectifs. Mais, quelque temps après, une nouvelle grève éclatait. Elle a duré 3 mois et nous avons aussi payé 132 F par semaine. Alors, beaucoup de travailleurs ont demandé à adhérer.

En 1950, la Caisse de résistance a été créée pour le département du Nord. La Fédération des Mineurs s'y est ralliée. Le mouvement ouvrier doit avoir une base financière solide pour engager la lutte. De plus, les cotisations rentrent régulièrement, car les travailleurs y tiennent pour être couverts en cas de grève. Cela aide aussi au recrutement : en 1939, à Halluin, sur 25 000 habitants, 3 500 travailleurs cotisaient à notre organisation.

Pierre MARTIN (P.T.T. Loire) déclare que les syndicats de base n'ont pas de possibilité financière. Il faut reconnaître les U.L. et syndicats de base dans la ventilation des cotisations. Il faut faire une pause pour les augmentations de cotisation. **MAYOUD** (Textile Lyon) vient dire l'accord de son syndicat de même que **Félix MAUGER** (U.D. Ille-et-Vilaine) mais celui-ci pose la question de l'harmonisation des cotisations. **Gilbert LAUBE** (Paris) apporte le soutien des salariés des hôtels, cafés, restaurants, tandis que **MICHELOT** (Constructions électriques Paris) pense que la mise en place d'une C.R. est importante pour l'efficacité.

Marcelle DURAND (Textile Loire) est d'accord sur le principe, qui élargira le sens des responsabilités, mais il faut revoir la structure des cotisations et étudier le problème des chômeurs et des jeunes.

Jean JABALY (Cheminots) pose la question des grèves généralisées. Seront-elles couvertes ? Il est favorable à ce que la Caisse des Cheminots s'intègre à la Caisse confédérale projetée. **Roger LORIN** (Banque Paris) est d'accord pour le F.A.S. mais demande une pause pour les augmentations de cotisations. **Paul THILL** (P.T.T. Moselle) : les grèves de 24 heures sont dépassées. Il cite l'exemple des caisses de grève allemandes. Il est contre les faibles cotisations. **Jean BANQUET** (Chimie Tarn) affirme qu'un syndicalisme de masse ne se fera que lorsque les syndicats de toutes les régions agiront en solidarité. D'accord pour une Caisse de résistance dans la mesure où l'on tiendra compte des disparités régionales.

ARNAULT (Cheminots Tarbes) dit oui à la Caisse de résistance qui va concrétiser la solidarité entre les travailleurs tandis que **Roger PARISSE** (Cheminots Bas-Rhin) dit que 93 % sont pour le C.R. **Bernard PROISY** (Métaux Chauny) apporte son accord mais formule quelques observations sur le mode de calcul des cotisations. **DENEYRAT** (U.L. Lagny) dit son accord de principe et **Roger BECDELIEVRE** (Sarthe) attire l'attention sur l'inflation de surcotisations. Il est facile de voter dans l'euphorie des congrès. Il est plus difficile ensuite de collecter les cotisations.

UNE DECISION CAPITALE

Jean ALIDIERES répond aux interventions. Il dit sa satisfaction de constater que tous les intervenants sont venus, en définitive, dire leur accord à la formule proposée. Mais comme il fallait s'y attendre, la discussion a dévié sur les cotisations en général. Toutes les observations à ce sujet ont été notées et seront transmises à la Commission d'organisation car un débat doit avoir lieu dans l'avenir sur ce problème.

Des camarades ont dit qu'il faudrait aller plus vite dans la réalisation de la Caisse confédérale de Résistance. Moi aussi, je voudrais aller plus vite, dit **Jean ALIDIERES**, mais il faut tenir

(Suite page 19)

(Suite de la page 18)

compte des réalités. Quant à des cotisations et des prestations identiques pour tous, je ne pense pas que cela soit réalisable. Il y aura cependant une justice qui existera : à égalité des cotisations, il y aura égalité de prestations.

Jean ALIDIERES confirme que les institutions projetées ne peuvent être un frein à l'action syndicale qui restera du domaine exclusif des organisations et que cela sera concrétisé par l'acceptation d'un amendement relatif à la définition des pouvoirs du Comité de gestion du F.A.S.

A propos du placement des fonds, nous devons avoir une politique à ce sujet, le principe étant que les fonds doivent pouvoir être mobilisables rapidement.

Une question a été posée concernant la grève générale. Seule la grève générale sur un plan confédéral ne serait pas couverte du fait des sommes considérables qu'il faudrait prévoir.

Enfin, le trésorier confédéral souligne les appels lancés par les P.T.T. et la Chimie pour la création de la Caisse nationale et le fait de l'apport annoncé de l'avoir de la Caisse de Résistance de la Chimie quand la Caisse unique sera créée. Il souligne aussi la volonté de solidarité des hospitaliers du Rhône et des H.C.R. qui sont venus dire à la tribune leur accord à l'institution qui est projetée alors que, du fait de leurs difficultés à se mettre en grève, ils n'en bénéficieraient pas.

Après avoir précisé que la motion préjudicielle déposée et examinée par le Conseil confédéral, samedi matin, par plusieurs syndicats du Maine-et-Loire, fera l'objet d'un débat à part.

Jean ALIDIERES déclare que la décision que nous prendrons devra être appliquée. Il demande de voter pour le projet présenté.

Avant de passer au vote sur l'ensemble des propositions de décision, Jean ALIDIERES procède à l'analyse des amendements proposés et fait part au Congrès des modifications qu'il peut accepter.

Jean MAIRE met aux voix l'ensemble des propositions de modifications apportées aux statuts du F.A.S. et de la Caisse nationale et la résolution. Le Congrès les accepte par un vote quasi unanime à main levée. Les modifications sont adoptées à l'unanimité moins 14 voix contre et 18 abstentions.

Le Congrès aborde ensuite la discussion sur la motion préjudicielle. Jean MONNIER (U.D. Maine-et-Loire) la défend. Cette motion, tout en approuvant les propositions de création du Fonds confédéral d'action professionnelle et de défense syndicale ainsi que pour le Fonds de développement, propose une limite à la revalorisation des cotisations confédérale, départementale et fédérale pour 1967, que le Comité national a pouvoir de décider. Cette limite, proposée au Congrès, vise à permettre aux syndicats de base et unions locales « de se donner la part de cotisation indispensable à l'action qu'il considère actuellement prioritaire, celle menée dans les entreprises ».

Emile LE BELLER (P.T.T. et divers syndicats de toutes régions et professions) combat cette motion qui enlèverait aux organismes directeurs des fédérations et syndicats tout pouvoir pour fixer la part qui leur revient dans la cotisation.

Pierre JEANNE (plusieurs syndicats Métallurgie et Fédération) s'oppose

aussi à la motion préjudicielle qui remet en cause le fédéralisme dans notre organisation.

Jean ALIDIERES, au nom du Conseil confédéral, combat la motion présentée tout en assurant le Congrès que le Conseil confédéral a bien conscience des problèmes évoqués. Il en donne pour preuve la position du Conseil confédéral de juin 1965 qui a été la base des décisions du Comité national d'octobre dernier en matière de cotisations. Celles-ci ont été maintenues au niveau de 1965 pour 1966, de manière à permettre aux syndicats de reconstituer, par l'augmentation de leurs cotisations, leurs moyens d'action et ceux de leurs sections d'entreprises. Chaque organisation doit rechercher un accroissement de ses ressources par un développement des effectifs.

Le Conseil confédéral considère que les propositions contenues dans la motion préjudicielle portent atteinte au fédéralisme qui est à la base de notre organisation et qu'il ne paraît pas possible de prendre des dispositions qui interdisent au Comité national d'examiner les problèmes financiers en fonction de la situation réelle. Il demande que l'on s'en tienne à la position du Conseil confédéral de juin 1965. Le débat sur « la cotisation » est ouvert. Le prochain Congrès en débattrait.

Le scrutin sur la motion préjudicielle donne les résultats suivants : sur 17 394 votants, 7 456 voix pour, 9 571 contre, 367 abstentions. La motion préjudicielle n'est donc pas adoptée.

Enfin, le scrutin sur la résolution qui prévoit la création de la Caisse confédérale de Résistance donne, sur 16 612 votants, 14 002 voix pour, 1 084 contre, 1 526 abstentions. Le projet de Caisse confédérale est donc adopté.

LES RÉFORMES DE STRUCTURES

LORSQUE nous avons abordé les problèmes d'organisation, déclare René Decaillon qui présente la partie sur les réformes de structure, nous nous sommes aperçus que cela débordait largement un aspect pratique. C'était, en fait, tout le rôle de la Confédération dans une société moderne qui se trouvait posé.

Après avoir formulé quelques réflexions préalables (il n'y a pas de structures idéales, les applications variant avec le comportement des hommes ; distinguer ce qui est du domaine des statuts de celui d'application), le rapporteur aborde plusieurs hypothèses en ce qui concerne l'exécutif confédéral : qui doit être responsable devant chaque organisme confédéral ? Faut-il une direction de l'exécutif qui soit hiérarchique ou collective ?

Mais cette réflexion devra au préalable, se poursuivre à tous les échelons de l'organisation.



ADAPTER NOTRE SYNDICALISME AU MONDE MODERNE

René Decaillon répondant aux interventions des délégués déclare que

la plupart de celles-ci seront à verser au dossier de la Commission d'organisation. Pour apaiser les craintes exprimées par quelques délégués, il affirme qu'il n'est pas question d'enlever quoi que ce soit à la sauvegarde. En aucun cas il ne s'agit d'un rapport présenté par un seul homme. C'est un travail d'équipe.

Il s'agit de savoir comment nous allons mener à bien des réformes de structures qui sont nécessaires. Nous mettrons en œuvre un processus de réflexion en allant aussi loin que possible, jusqu'aux échelons de base. Par la suite, les syndicats, U.D. et Fédérations seront appelés à se prononcer sur des propositions plus concrètes.

Il faut donc nous atteler à ce travail de réflexion pour que nous adaptions notre syndicalisme au monde moderne et pour que la C.F.D.T. devienne de plus en plus la grande Centrale démocratique des travailleurs.

LA DÉCISION ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS EN MATIÈRE DE CAISSES DE RÉSISTANCE

L E Congrès, après étude et discussion du rapport d'organisation décide la politique suivante en matière de soutien de l'Action professionnelle et de la Défense syndicale :

A. — Il est créé une caisse confédérale d'Action professionnelle et de Défense syndicale ;

B. — La réalisation de cet objectif est obtenue par étapes, selon le plan suivant :

1. — ACTION ENGAGEANT L'ENSEMBLE DES ORGANISATIONS

Le Fonds de Solidarité, créé par le Congrès de 1951, est l'élément de base pour arriver à la Caisse confédérale. Pour ce faire, il est décidé :

a) d'adopter la transformation des statuts actuels du Fonds de Solidarité, en statuts du Fonds confédéral d'Action professionnelle et de Défense syndicale, annexés à la présente décision ;

b) comme conséquence de cette décision, l'avoir du Fonds de Solidarité créé en 1951 est affecté au Fonds confédéral d'Action professionnelle et de Défense syndicale ;

c) L'obligation de participer au Fonds confédéral d'Action professionnelle et de Défense syndicale pour l'ensemble des syndicats confédérés ;

d) de relever progressivement le taux des cotisations pour atteindre le niveau de la catégorie la plus basse des caisses de résistance, à cet effet d'adopter le planning de progression proposé et annexé à la présente décision, étant entendu que l'augmentation annuelle sera limitée à l'évolution du S.M.I.G. fixée en valeur absolue à 0,10 jusqu'en 1970 et 0,12 au-delà.

2. — ACTION LIBRE

Pour concrétiser la décision du Congrès de 1963, relative à une plus large solidarité, le Congrès approuve la création d'une caisse unique, avec les secteurs ayant une C. R. et qui le désirent, avec possibilité d'adhésion :

— de Fédérations, d'U.D., ou de régions qui en décideraient en Congrès pour l'ensemble de leurs adhérents ;

— de syndicats qui en manifesteraient la volonté.

Toutefois, sauf l'accord des caisses existantes, l'adhésion d'une Fédération, d'une U.D. ou d'une région, ne pourrait valoir pour les Syndicats déjà affiliés à une Caisse de résistance obligatoire départementale, régionale ou fédérale.

Le Congrès cautionne les statuts proposés pour la création de ladite caisse.

3. — CAISSE CONFEDERALE

Après la réalisation des étapes proposées en ce qui concerne le Fonds d'action professionnelle et de Défense syndicale, interviendra la fusion du Fonds et de la caisse unique prévue au chapitre précédent ainsi que celle des autres caisses éventuellement encore existantes, si elles le désirent. Le Congrès décidera au Congrès précédant l'époque possible de fusion, des statuts de la caisse confédérale et de sa forme.

La présente décision entre en vigueur à dater du 1^{er} janvier 1966.

LA RÉOLUTION SUR LES STRUCTURES

L E Congrès : après étude et discussion du rapport sur les problèmes d'organisation et de structures mandate les organismes confédéraux pour poursuivre l'étude et la recherche en vue de l'adaptation des structures confédérales dans les perspectives suivantes :

— équilibrer la représentation de l'Interprofessionnel et du Professionnel au sein du Conseil confédéral,

— alléger le nombre des organismes statutaires.

— préciser la responsabilité de chacun de ces organismes dans l'élaboration, la prise de décision, l'exécution et le contrôle.

— accentuer la coordination entre : secteurs, commissions et instances délibératives.

Ces travaux devront être menés avec la volonté :

— de préciser les domaines où la Confédération d'une part, les Fédérations et U.D. d'autre part, pourront respectivement exercer leurs prérogatives, face aux problèmes généraux ou de caractère interprofessionnel

— de respecter la personnalité des organisations confédérées dans un souci de permettre la

confrontation indispensable à toute vie démocratique,

— de rechercher comment réaliser, au niveau de la direction confédérale, la responsabilité collective tout en maintenant l'unité de direction, garantie de l'efficacité de l'action, étant précisée ou rappelée la nécessaire spécialisation des membres de la direction confédérale, voulue par les tâches multiples et la diversité des problèmes auxquels la Confédération doit faire face.

Cette recherche ne doit préjuger en rien de la décision du Congrès confédéral, qui sera saisi de la question.

Ces études et recherches seront faites en associant les Organisations (Syndicats, U.D., U.R. l'édé.) à ce travail afin de soumettre à la décision du Congrès de 1967 un projet de réforme des statuts avec application immédiate.

Ces études porteront également sur le rôle des plans interprofessionnel et professionnel ainsi que leur liaison.

Le Congrès donne mandat au conseil confédéral de préparer pour le Comité national d'avril 1966 le choix des principes directeurs des réformes envisagées et pour le Comité national d'octobre 1966, la prise en considération des projets de textes à soumettre au Congrès de 1967.

A COTÉ DU CONGRÈS PAR CI... PAR LA...

AU DEBUT ETAIENT LES TENEBRES

Le congrès allait s'ouvrir. Les délégués garnissaient déjà la salle des fêtes d'Issy - les - Moulineaux, quand... panne d'électricité !

Pour donner de l'allure à l'incident, certains eurent tôt fait de parler de... sabotage ! C'était aller vite en besogne, puisqu'il ne s'agissait que d'une panne de secteur. Pendant un quart d'heure, le congrès s'éclaira... aux cigarettes !

UN INCONDITIONNEL ?

Tout au long des deux premières journées du congrès, du milieu de la salle une voix solitaire venait ponctuer de : « Très bien », « Exact », « D'accord », les interventions des délégués et des orateurs à la tribune.

Une enquête ne permit pas de mettre un nom et un visage sur cette voix. Mais beaucoup se demandaient si la C.F.D.T. ne venait pas de trouver son inconditionnel...

IN MEMORIAM

Dans son discours d'ouverture, Georges Levard demanda une minute de silence pour les militants morts depuis le dernier congrès. Comme on était

le 11 novembre, il demanda que furent associés à cette mémoire ceux qui étaient morts lors des deux guerres.

Le 13 novembre, une délégation est allée fleurir les tombes de Jules Zirnheld et Gaston Tessier, anciens présidents de la Confédération.

DE QUOI PRENDRE DE LA GRAINE

On peut dire que les camarades du Syndicat général des travailleurs de l'automobile, section S.E.V. (Issy-les-Moulineaux) ont obtenu un beau succès.

Dans le hall d'entrée, un panneau fait par eux, intitulé : « Un style, un contenu, un résultat » relatait la façon dont ils s'y étaient pris pour s'implanter dans l'entreprise avec les résultats obtenus : 1964 : C.G.T. (1338 voix), C.F.D.T. (456 voix) ; 1965 : C.G.T. (968 voix), C.F.D.T. (875 voix).

Comme le disait un délégué devant le panneau : « Y a de quoi prendre de la graine ».

LE RENDEZ-VOUS DU BAR

La salle du congrès était trop garnie pour permettre aux délégués de fêter leurs retrouvailles. Aussi les « revoyures » s'arrosaient-elles au bar et il y en eut, car il ne désempit pas.

D'après son tenancier, arrivaient en tête pour la consommation : la bière d'abord, le vin blanc ensuite (muscadet et Alsace à égalité).

UNE MISE AU POINT

C'est exactement 1544 participants qu'aura rassemblés le congrès. 1544, ce n'est pas 1000 comme l'avait annoncé un journaliste. Aussi se fit-il prendre à parti depuis la tribune par Charles Forget (Loire-Atlantique). Cela s'appelle une mise au point.

De même : celle de camarades du Nord auprès d'une journaliste qui avait un peu lestement laissé entendre qu'ils étaient peu ou prou... gaullistes !

38 ANS DE MOYENNE D'AGE

Ces 1544 participants se répartissaient ainsi : 1349 hommes et 195 femmes. La moyenne d'âge était de 38 ans.

— 21 % avaient moins de 30 ans ;

— 72 % avaient entre 31 et 50 ans ;

— 7 % avaient plus de 51 ans.

On ne peut pas dire que ce congrès soit « vieux », mais il est moins « jeune » que celui de 1963. Eugène Descamps l'a souligné en espérant qu'en 1967 la tendance sera renversée.

UN HOMME HEUREUX

A la tribune, une grande banderole : « La caisse de résistance, soutien de l'action syndicale ». C'est dire l'importance donnée à cette caisse dans les débats du congrès. Une décision de cette taille ne pouvait avoir de signification que si elle était massivement adoptée. On connaît le résultat du vote : 84 % des mandats se sont prononcés

pour la motion de la caisse confédérale unique.

Jean Alidières, trésorier confédéral, une fois le vote acquis, a retrouvé son sourire. C'était un homme heureux : on allait pouvoir s'y mettre !

SPÉCIAL MAGAZINE

52 PAGES

FORMAT 21 x 28

Facturé 0,50 F

Prix de vente 1 F

Passer les commandes
au service diffusion
avant le 8 décembre

Syndicalisme Magazine
N° 1 064 - Janvier.

Paraîtra le 16 décembre
1965, à Paris.

Expédier de suite votre bon
de commande.

ENSUITE

Consulter largement le tra-
vailleur sur cette expé-
rience.

I nformer l'équipe de rédac-
tion et de diffusion.

EN VUE

Augmenter progressivement
notre audience.

Lier Action, Information et
Formation.

**TOUS LES
MILITANTS
SONT CONCERNÉS**

RÉSOLUTION SUR LES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

LE 33^e Congrès de la C.F.D.T. (C.F.T.C.) résolu à maintenir la distinction établie par les statuts de la Confédération entre les responsabilités d'une organisation syndicale et celles des organisations politiques, Conscient de l'importance de la prochaine élection présidentielle dans un régime qui fait du Président de la République le seul responsable de la politique du pays, Considérant que si le vote des travailleurs relève de leur conscience de citoyens, l'Organisation syndicale a cependant le devoir de les éclairer du point de vue des intérêts et des valeurs dont elle a la charge, Approuvant les positions définies le 30 octobre 1965 par le Conseil confédéral de la C.F.D.T. (C.F.T.C.),

RAPPELLE que la Confédération n'a pas cessé :

- de dénoncer les conséquences néfastes pour les masses populaires de la politique économique et sociale menée depuis sept ans,
- de condamner la force de frappe nationale

comme toute participation à la course aux armements,

- de s'élever contre la dégradation constante de la vie démocratique due à un déséquilibre croissant des pouvoirs au bénéfice du pouvoir personnel.

Le Congrès demande donc aux travailleurs,

- de prendre conscience des graves conséquences qu'aurait pour eux, comme pour le pays tout entier, la reconduction du régime gaulliste,
- d'exercer leurs responsabilités de citoyens en tenant compte de leurs intérêts de travailleurs et des objectifs du syndicalisme, en choisissant le 5 décembre un candidat marquant son opposition à la politique actuelle, en présentant une alternative démocratique qui engage le pays dans la voie des réformes fondamentales que comportent les orientations de progrès social, de démocratie et de paix, définies par le Congrès.

LE CONGRÈS A ÉLU

LE CONSEIL CONFÉDÉRAL

LE Congrès a élu les 22 membres du Conseil confédéral :

René Bonety (responsable du secteur économique) ;

Paul Butet (président de la fédération des cheminots) ;

Raymond Cabaret (secrétaire général adjoint de la fédération des fonctionnaires) ;

René CAREME (secrétaire fédéral de la F.G.-Métallurgie) ;

Etienne Chovet (secrétaire général de l'U.D. de la Loire) ;

Gilbert Declercq (secrétaire général de l'U.D. de Loire-Atlantique) ;

Eugène Descamps (secrétaire général de la C.F.D.T.) ;

Robert Duvivier (secrétaire général de l'U.R. Parisienne) ;

Gérard Esperet (responsable du secteur international et vice-président de la C.F.D.T.) ;

Max Fraisse (secrétaire interrégional du Languedoc-Roussillon) ;

Georges Frachebois (permanent U. R. Franche-Comté) ;

Marcel Gonin (membre du bureau confédéral) ;

Kléber Gouyer (secrétaire général de la fédération de l'alimentation) ;

Alfred Krumnow (secrétaire général de la fédération du textile) ;

François Lagandré (président de la fédération des cadres) ;

Jeannette Laot (secrétaire générale des Tabacs et Allumettes) ;

André Laurent (secrétaire général de l'U.D. du Morbihan) ;

Georges Levard (président de la C.F.D.T.) ;

Philippe Linquette (secrétaire général de la fédération de la Sécurité sociale) ;

René Mathevet (responsable du secteur social) ;

Jean Monnier (secrétaire général de l'U.D. du Maine-et-Loire) ;

François Staedelin (secrétaire général de l'U.D. du Haut-Rhin).

LE BUREAU CONFÉDÉRAL

LE bureau confédéral de la C.F.D.T. (cftc) a été réélu par le conseil confédéral.

Président honoraire : **Maurice Bouladoux.**

Président : **Georges Levard.**

Secrétaire général : **Eugène Descamps.**

Vice-présidents : **Gérard Esperet, André Jeanson.**

Membres : **Jean Maire ; René Bonety ; Albert Detraz ; Robert Duvivier ; Charles Dillinger ; René Mathevet ; Gilbert Declercq ; Marcel Gonin.**

Conseillers techniques : **René De-caillon ; Paul Caspard ; Paul Butet ; François Lagandré.**

Secrétaires généraux adjoints : **Jean Alidières (et trésorier) ; Laurent Lucas ; Simone Troisgros.**

Directeur de l'Institut confédéral de formation : **Raymond Lebescond.**

"On ne peut être heureux quand la misère est à ses côtés"

POUR LA C.I.S.C.

Présenté par Georges Levard, M. Kreeftmeyer, secrétaire général adjoint a apporté au congrès le salut de la C.I.S.C..

Fréquemment applaudi par les délégués, M. Kreeftmeyer, a rappelé que la C.I.S.C. était progressivement devenue une organisation mondiale qui « représente l'espoir de millions de travailleurs des régions pauvres du monde. »

Il a aussi remercié la C.F.D.T. du concours efficace qu'elle apporte en tout do-

MESSAGES DE L'EXTERIEUR :

Le président confédéral a reçu nombre de témoignages d'amitié au cours du congrès.

Parmi ceux-ci :

— La « Fraternité des Travailleurs Asiens » (B.A.T.U.).

— L'Histadrout (Confédération Générale du Travail d'Israël).

— La « Confédération Togolaise des Travailleurs croyants ».

— La « Fédération Suisse des Syndicats chrétiens nationaux ».

— Le « Conseil Central des Syndicats Soviétiques ».

— La « Confédération Syndicale Africaine ».

— La « Confédération des Syndicats nationaux du Canada ».

— La « Confédération des Syndicats chrétiens suisses ».

— Le « Congrès des Syndicats britanniques » (T.U.C.).

maine à la C.I.S.C. Il a pris acte des observations faites à la tribune, notamment à l'égard de certaines internationales professionnelles ; il ne manquera pas d'en faire état. Il a affirmé que « la C.I.S.C. entend continuer sa coopération avec la plus grande centrale démocratique française ».

« Les problèmes d'évolution sur le plan international, évoqués au Congrès, dit M. Kreeftmeyer, retiennent l'attention de la C.I.S.C. et le Bureau a décidé que le rapport du secrétaire général, au prochain conseil, y consacrer une large part, ce qui permettra une vaste discussion où sans nul doute la C.F.D.T. tiendra sa place... »

Enfin, l'orateur après avoir souligné pour conclure, l'effort de solidarité déployé par la C.I.S.C. avec le concours efficace de la C.F.D.T., effort qu'il faut encore amplifier, Kreeftmeyer a affirmé la détermination de la C.I.S.C. pour lutter sans relâche pour la défense de la liberté syndicale et la défense des militants persécutés. Il a, en terminant, formé des vœux pour l'avenir de la C.F.D.T.

POUR LE B.I.T.

Déléguée par le directeur général du B.I.T. Mme Jouhaud a tracé l'activité de l'O.I.T. et rappelé que depuis sa création

KREEFTMEYER
G. PONGAULT
R. SLIMANE
I. TOPALOSKI
INSAUSTI



Nous avons noté la présence d'une délégation de la Réunion conduite par R. Fort et Jacques Tessier, de la Martinique, avec M. Nicolas ; de la Guadeloupe, avec M. Démocrite, président de la C.C.A.G.

cette organisation essayait au maximum de remplir sa mission : promouvoir la justice sociale.

Elle souligna l'importante collaboration et le travail effectué par la C.F.D.T. qui contribue efficacement à ajuster son activité au monde, en évolution.

POUR LA C.S. AFRICAINE

M. Gilbert Pongault après avoir souligné l'identité de conception de sa confédération et de la C.F.D.T. sur l'homme, la société et le rôle du syndicalisme dans la nation, dit que « grâce à notre foi commune dans la liberté, la justice et la paix, nous arriverions progressivement à faire triompher les idéaux que nous défendons. »

« L'évolution du monde doit être dominée par une action des travailleurs, dit-il. Il nous faut un syndicalisme pour tous où le plus fort doit servir le plus faible ; où le plus heureux ne peut l'être si la misère est à ses côtés ».

POUR L'U.G.T. ALGERIENS

M. Rebach Slimane dit combien l'U.G.T.A. avait suivi avec intérêt l'évolution de la C.F.T.C. ; « cette centrale qui lors de la guerre d'Algérie a su être à la pointe de la solidarité ».

« Nous sommes engagés dans la bataille de l'édification de l'Algérie, dit-il ; sur la voie du socialisme qui n'est la propriété d'aucun parti et d'aucune puissance. Nous

Ils ont suivi les travaux de notre congrès : KULAKOWSKI (C.I.S.C.) ; GLASSER, représentant l'A.F.L. - C.I.O. (U.S.A.) ; E. MARX, délégué de l'Histadrout (Israël) ; PREUSS, représentant de la D.G.B. (Allemagne).

voulons bâtir une société où sera bannie l'exploitation de l'homme par l'homme ; où chaque citoyen aura droit à l'instruction, au travail et à la sécurité ».

« Nous avons cependant reçu des garanties du Président Boumedienne, dit-il, sur l'unité de la classe ouvrière, le maintien de l'acquis de la révolution, l'irréversibilité des principes socialistes ».

POUR LA C.S. YOUGOSLAVE

M. Illija Topaloski expliqua combien nous vivions dans un monde loin d'être harmonieux et qu'il était difficile de résoudre les contradictions.

« Tant qu'il y aura des hommes qui meurent de faim, souffrent... Il n'y aura pas de véritable bonheur pour ceux qui vivent dans l'abondance et se croient prospères et avancés. »

POUR LA SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS BASQUES

M. Insausti dit qu'en dépit de la volonté du régime espagnol de « tuer » le syndicalisme démocratique, celui-ci était toujours vivant au-delà des Pyrénées et que les travailleurs espagnols souhaitaient l'unité d'action de tous les travailleurs du monde.

POUR LA C.S.N. DU CANADA

M. Archambault dit que la C.F.D.T. et sa confédération canadienne avaient au moins trois héritages ou points communs :

L'idéologie chrétienne ; l'accomplissement d'une évolution enrichissante et la confrontation aux graves problèmes de la planification.

"Notre volonté d'action autrement que par des paroles"

POUR clore ce grand Congrès, il fallait un grand discours ; notre ami André Glorieux, membre du Conseil Confédéral, secrétaire général de l'U.D. du Nord, a été à la hauteur : « je prends la parole pour marquer la participation active du Nord dans la vie confédérale et de tous ces militants qui ont plus de 30 ans de vie syndicale derrière eux ».

Dès lors A. Glorieux place son intervention



dans le cadre d'une réflexion rigoureuse autant que généreuse. Grâce à lui, l'idéalisme ne fait aucun concession aux difficiles réalités mais cette réalité au contraire s'inscrit dans la ligne tracée par notre idéal commun : celui de construire ensemble une société d'hommes libres et responsables.

Nous attendons le même effort des autres centrales

● « Oui, notre C.F.D.T. est la seule organisation qui continue la C.F.T.C. ; ayant toujours pour devoir de défendre les travailleurs contre toutes les oppressions d'où qu'elles viennent ».

● « Oui, ce congrès a marqué notre volonté autrement que par des paroles puisqu'il a décidé de transformer le fonds confédéral de solidarité en fonds d'action syndicale ; gage d'efficacité car nous aurons vraiment les moyens de soutenir une action... La généralisation d'une telle caisse de résistance par les autres confédérations représentatives amènerait le patronat et le gouvernement à être plus attentifs à nos revendications et à nos positions, persuadés que le moyen de la grève — arme ultime des travailleurs — deviendrait l'arme dangereuse par excellence. Nous attendons donc des autres centrales le même effort et la même clairvoyance.

● « Oui, notre congrès discutant très librement du problème de ses structures, de ses méthodes de travail, du type de direction même de

la confédération, montre bien son souci constant de développer la vie démocratique interne de l'organisation et de rechercher les conditions permettant d'accroître son efficacité.

Une centrale démocratique à vocation majoritaire

● « Oui, notre souci dominant est toujours de jeter les bases d'une grande centrale démocratique à vocation majoritaire.

« Mais les modifications probables de nos structures ne doivent pas nous faire oublier que chacun doit avoir ou s'efforcer d'avoir un comportement toujours plus démocratique, fait du sens de nos responsabilités personnelles dans une équipe responsable ; du sens du dialogue qui n'exclut pas à priori les positions des autres ; qui s'efforce de comprendre ; de dégager les points communs permettant la recherche loyale d'une synthèse ; fait aussi de l'acceptation et du respect des décisions prises.

« C'est un effort personnel qui ne peut que grandir les personnes et l'organisation.

● « Puissions-nous avoir puisé dans ces quatre jours de congrès l'ardeur et la volonté nécessaires à notre combat ; l'élan de générosité nécessaire pour entraîner nos camarades de travail dans notre lutte quotidienne. »

● A. Glorieux dit aussi que notre tâche est d'assumer le développement de notre organisation, en puissance numérique, en moyens matériels et financiers ; d'organiser ; de bien placer nos organisations sur l'échiquier syndical... c'est faire connaître les valeurs auxquelles nous croyons tous. Nous croyons aux possibilités de l'homme qui a besoin d'être traité en homme pour accomplir son destin.

Pour les travailleurs

● « Jamais, dit en conclusion André Glorieux, le syndicalisme ouvrier n'a été aussi nécessaire pour faire cesser les injustices et pour permettre aux travailleurs d'accéder aux responsabilités majeures avec leurs responsabilités syndicales. Jamais il n'aura autant à lutter pour débarrasser la classe ouvrière de toutes les formes modernes d'oppression ou de mise en condition qui veulent lui barrer la route de son émancipation totale. Jamais le syndicalisme n'aura dû accomplir autant d'efforts pour faire face aux problèmes complexes de notre temps... économiques, politiques, de l'Europe, des pays en voie de développement.

Tous ensemble, luttons et agissons pour faire de notre 33^e congrès une étape de première importance POUR LES TRAVAILLEURS. »